

50
ans



**ORGANISATION
INTERNATIONALE
DU CAFÉ**

**L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ 1963-2013 :
CINQUANTE ANS AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ MONDIALE DU CAFÉ**

TABLES DES MATIÈRES

I.	Antécédents	2
	Les problèmes du négoce des produits de base et du café en particulier	
	Les programmes brésiliens de valorisation du début du XX ^e siècle	
	La Conférence de Bretton Woods de 1944	
	La Charte de La Havane	
	Les accords internationaux sur le café à court terme	
	Le Groupe d'étude du café	
	La Conférence des Nations Unies sur le café de 1962	
II.	OIC – Structure et gouvernance	5
III.	OIC – Activités dans le cadre de l'Accord de 1962	8
IV.	OIC – Activités dans le cadre de l'Accord de 1968	10
V.	OIC – Activités dans le cadre des Accords de 1976 et de 1983	12
VI.	OIC – Activités dans le cadre de l'Accord de 1994	15
VII.	OIC – Activités dans le cadre de l'Accord de 2001	19
VIII.	OIC – Activités dans le cadre de l'Accord de 2007	23
IX.	Promotion	27
X.	Conférences mondiales du Café	32
XI.	Relations avec d'autres organisations internationales.....	33
XII.	OIC – Les décideurs	34
XIII.	Conclusion	40
XIV.	Bibliographie sélective	41

La présente rétrospective des 50 premières années de l'OIC a été préparée, à la demande du Directeur exécutif, M. Robério Oliveira Silva, par M. Pablo Dubois, Chef des opérations de l'OIC de 1997 à 2007 (Pablo@dubois.me.uk), avec l'assistance du Secrétariat de l'OIC.

L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ 1963-2013 : CINQUANTE ANS AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ MONDIALE DU CAFÉ

Il y a cinquante ans, le premier Directeur exécutif de l'Organisation internationale du Café (OIC), M. João Oliveira Santos, a pris possession de bureaux sis au 47 *Parliament Street*, à Londres, à côté des rives de la Tamise et du Parlement britannique. C'était un endroit approprié. La nouvelle organisation était en effet un parlement des représentants des pays du monde pour qui le café avait, tant économiquement que socialement, une importance considérable. Elle existait à titre provisoire depuis le 1 juillet et définitivement depuis le 27 décembre 1963, après la ratification, par la majorité requise des pays, de l'Accord international de 1962 sur le Café négocié à New York sous l'égide des Nations Unies. En vertu de ce premier accord à long terme, l'OIC comptait initialement 32 pays Membres exportateurs représentant quelque 95% des exportations mondiales et 22 pays Membres importateurs représentant environ 90% des importations mondiales.

I. ANTÉCÉDENTS

L'objectif principal de l'accord était de présenter et de gérer des initiatives visant à améliorer le fonctionnement du marché mondial du café au moyen de la coopération internationale. Mais pour bien comprendre les fonctions de l'OIC, il est nécessaire de remonter au moins à 1906, date à laquelle le Brésil, qui devenait le premier pays producteur de café du monde, produisait des quantités qui ont entraîné un effondrement des prix du marché. On se rendait progressivement compte que – selon les termes de la Charte de La Havane (voir ci-dessous) – certains produits de base comme le café pouvaient être touchés par "des difficultés spéciales, telles que la tendance à un déséquilibre persistant entre la production et la consommation, l'accumulation de stocks pesant sur le marché et des fluctuations prononcées des prix. Ces difficultés spéciales peuvent causer des préjudices graves aux intérêts des producteurs et des consommateurs et se propager de façon à compromettre la politique générale d'expansion économique" (article 55 de la Charte).

Qui plus est, ces difficultés concernaient une agro-industrie qui, en particulier pour les pays producteurs, revêtait une grande importance économique dans de nombreux cas. Par exemple, pendant l'année caféière 1962/63, 10 pays en développement étaient tributaires des exportations de café pour plus de 50% de leurs recettes d'exportation. S'agissant de la consommation, au milieu du XXe siècle, le café était devenu une partie intégrante de l'environnement social et culturel. Le café nécessitant des climats sans gel, il s'est alors établi une polarisation remarquablement claire entre pays en développement producteurs et pays développés consommateurs. Bien sûr, la dépendance excessive de certains pays producteurs à l'égard du café a été reconnue comme source de problèmes, mais la réduction de cette dépendance exige du temps. Là encore, la Charte de La Havane précise

que l'un des objectifs des accords de produits de base est de "fournir, pendant le laps de temps qui peut être nécessaire, un cadre pour l'examen et la mise en œuvre de mesures qui comportent des ajustements économiques visant à l'accroissement de la consommation ou à un transfert de ressources et de main-d'œuvre, des industries trop développées vers des emplois nouveaux et productifs; cette disposition comprendra, autant que possible, le développement, dans des cas appropriés, d'industries de transformation alimentées par des produits de base nationaux".

La réponse aux problèmes causés par l'effondrement des prix du café en 1906 est venue du Brésil, sous la direction de l'État de São Paulo, qui a lancé le premier projet de valorisation du café (*Convênio de Taubaté*, du nom de la ville où l'accord a été conclu avec les autres États brésiliens producteurs de café). Ce projet prévoyait le retrait de café du marché et a été renouvelé deux fois au cours des années qui ont suivi. Il a d'abord été efficace pour augmenter les prix mais a encouragé une surproduction et n'a pas été en mesure de faire face à la baisse de la demande de café provoquée par la récession mondiale des années 1930, suivie par la deuxième Guerre mondiale.

Ces graves problèmes étaient progressivement pris en compte par les décideurs. Des efforts pour y remédier ont été déployés, en particulier par les producteurs latino-américains pour lesquels les États-Unis représentent un marché crucial. Ainsi, en 1936 et 1937, deux conférences panaméricaines du café ont eu lieu mais n'ont pas réussi à s'accorder sur des politiques alors que le Brésil procédait à la destruction d'importants stocks de café. Toutefois, une initiative importante a été la création en 1937 du Bureau panaméricain du café, chargé de promouvoir la consommation aux États-Unis. En 1940, les États-Unis ont soutenu un accord interaméricain sur le café dans le cadre duquel le Brésil et la Colombie ont établi des quotas d'exportation pour les États-Unis. Entre 1940 et 1962, plusieurs autres engagements et accords ont été conclus, dont un "accord à l'amiable" entre les producteurs latino-américains, visant à fixer des prix planchers de vente du café (1954), l'Accord de Mexico (1957), de nouveau avec les producteurs latino-américains, et un accord latino-américain sur le café (1958). Un Groupe d'étude du café a également été créé à Washington en 1958 pour analyser les problèmes causés par la chute des prix, un économiste brésilien, M. João Oliveira Santos, en étant le Secrétaire général. Le 1 octobre 1959, le premier Accord international sur le Café à court terme, couvrant les années 1959 et 1960 et regroupant les représentants de pays d'Afrique et d'Amérique latine, a été conclu, assorti d'un système de quotas d'exportation trimestriels basé sur les exportations historiques des pays. Trente-trois pays étaient désignés comme nouveaux marchés, vers lesquels le café pouvait être exporté sans quotas. Deux autres accords à court terme, ceux de 1960/61 et 1961/62 ont suivi, pendant que le Groupe d'étude du café préparait un accord à long terme entre les pays exportateurs et les pays importateurs. L'un des facteurs clés qui ont favorisés le passage à

un accord à long terme a été un changement dans la politique américaine, exprimé par le président Kennedy dans son discours sur l'Alliance pour le progrès du 13 mars 1961, dans lequel il déclarait que les États-Unis étaient prêts à coopérer à l'examen sérieux des problèmes du marché des produits de base. Après avoir terminé une première ébauche d'accord, le Groupe d'étude a prié le Secrétaire général de l'ONU de convoquer une conférence de négociation. La conférence s'est réunie au Siège de l'ONU à New York du 9 juillet au 25 août 1962, sous la présidence de M. Mitchell Sharp (Canada), et a adopté les dispositions d'un nouvel accord à long terme qui a été formellement approuvé lors d'une réunion d'une journée le 28 septembre 1962.

Les institutions de Bretton Woods

En 1944, la Conférence monétaire et financière des Nations Unies, plus connue sous l'appellation de Conférence de Bretton Woods, a débouché sur la mise en place du cadre institutionnel actuel de coopération internationale sur les questions économiques, avec des instruments comme le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. Ce processus s'est poursuivi pour le commerce, des propositions étant acceptées à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et l'emploi de La Havane en 1947/48 pour créer une Organisation internationale du commerce qui serait la troisième structure institutionnelle du système économique mondial. Le texte de ce projet d'accord est connu sous le nom de Charte de La Havane et fait spécifiquement référence à l'utilisation d'accords sur les produits de base pour résoudre les problèmes commerciaux. Par exemple, un accord de produit pourrait être établi si "s'est accumulé ou menace de s'accumuler un excédent d'un produit de base de nature à peser sur le marché; qu'en l'absence de mesures gouvernementales spéciales, il en résulterait un préjudice sérieux pour les producteurs, parmi lesquels des petits producteurs représentant une part substantielle de la production totale; que le jeu normal des forces du marché ne pourrait corriger cet état de choses assez rapidement pour éviter un tel préjudice" (article 62). Il est à noter que ces idées étaient avancées par de nombreux économistes de renom, en particulier John Maynard Keynes, qui, dans un article paru en septembre 1938 dans l'*Economic Journal* est apparu comme un ardent défenseur de la stabilisation des prix des produits de base au moyen d'interventions sur le marché. En l'occurrence, le projet d'Organisation internationale du commerce a été rejeté par le Congrès des États-Unis. Seules ses dispositions tarifaires, qui sont devenues l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), ont survécu. Néanmoins, le Groupe d'étude du café a largement puisé dans les mécanismes décrits dans la Charte de La Havane.

II. OIC – STRUCTURE ET GOUVERNANCE

L'Organisation internationale du Café est une organisation intergouvernementale établie par un traité international, qui ne peut entrer en vigueur que dans les conditions prescrites, conformément à la Convention de Vienne sur le droit des traités. Le dépositaire officiel du traité est l'Organisation elle-même. Deux grandes catégories de Membres sont reconnues : les Membres exportateurs et les Membres importateurs. La prise de décision se fait généralement par consensus. Toutefois, si un consensus ne peut être atteint, le Conseil prend ses décisions et formule ses recommandations par un vote à la majorité répartie de 70% ou plus des Membres exportateurs présents et votants et de 70% ou plus des Membres importateurs présents et votants, comptés séparément. Les voix sont attribuées aux pays Membres sur la base de leur importance dans le commerce mondial. La répartition des voix est normalement approuvée par le Conseil international du Café au début de chaque session mais une nouvelle répartition peut être faite, le cas échéant, pour approbation. Les retards dans le versement des contributions ou autres formes de non-respect des obligations peuvent conduire à la perte des droits de vote.

Le rapport sur les décisions et les résolutions du Conseil est distribué après chaque session. Normalement, une décision est prise après que les Membres ont examiné des documents produits par le Secrétariat ou les Membres, et souvent à l'issue d'un débat. Outre qu'il prend des décisions ou, plus formellement, adopte des résolutions, le Conseil ou tout autre organe de l'OIC, peut simplement prendre note des informations ou propositions présentées. La conduite des réunions est fixée par le Conseil dans le cadre de l'accord et des règlements complémentaires. Dans tous les cas, les documents contenant les résolutions, les propositions et les difficultés sont publiés par le Directeur exécutif. Le cadre de référence des organes subsidiaires comme les groupes de travail, exige souvent la publication de rapports. Les ordres du jour provisoires de tous les organes de l'OIC sont distribués bien à l'avance des réunions. Les ordres du jour provisoires sont souvent révisés pour tenir compte des informations supplémentaires ou nouvelles, la dernière version étant soumise pour approbation au début des réunions.

L'Organisation fonctionne dans quatre langues officielles : anglais, espagnol, français et portugais. L'interprétation simultanée est assurée dans la plupart des réunions et la plupart des documents sont traduits dans les quatre langues.

La procédure normale veut que le Directeur exécutif informe les présidents des organes de l'OIC immédiatement avant les réunions, tant verbalement qu'au moyen de notes écrites. Ceci s'applique également aux principaux délégués.

Organes et comités de l'OIC

Dans tous les accords conclus à ce jour, la plus haute autorité est le **Conseil international du Café**, qui est constitué de tous les pays Membres. Son mandat et ses pouvoirs sont définis dans un chapitre distinct de l'Accord. Le Conseil est présidé par un président élu, en alternant chaque année entre la catégorie des Membres exportateurs et celle des Membres importateurs, avec un vice-président de la catégorie des Membres ne détenant pas la présidence. Dans tous les accords, sauf l'Accord de 2007, un **Conseil exécutif**, composé de 8 Membres exportateurs et de 8 Membres importateurs (7 et 7 dans l'Accord de 1962), avec des pouvoirs spécifiques et des règles régissant son élection et ses fonctions, assistait le Conseil. Sa suppression dans le dernier accord (2007) traduit une volonté de rationaliser les procédures ainsi que l'absence de quotas trimestriels.

Président du Conseil					
Année caféière	Nom	Pays Membre	Année caféière	Nom	Pays Membre
1963/64	M. Miguel Ángel Cordera	Mexique	1988/89	M. Tommy Johansson	Suède
1964/65	M. Bent Odevall	Suède	1989/90	The Hon. James Francis Wapakabulo	Ouganda
1965/66	M. Roger Joseph Mukasa	Ouganda	1990/91	M. Kaoru Ishikawa	Japon
1966/67	M. Jean Wahl	France	1991/92	M. Arnaldo López Echandi	Costa Rica
1967/68	M. Miguel Ángel Cordera	Mexique	1992/93	M. R.E. van Schaagen	Pays - Bas
1968/69	M. Gert Spahn	Allemagne (Rép. féd)	1993/94	M. Simeon Onchere	Kenya
1969/70	M. Abdoulaye Sawadogo	Côte d'Ivoire	1994/95	M. Harri Maki-Reinikka	Finlande
1970/71	M. Gunnar Kjølstad	Norvège	1995/96	M. Paian Nainggolan	Indonésie
1971/72	M. René Montes Cobar	Guatemala	1996/97	M. Tim Mordan	Royaume - Uni
1972/73	M. J. F. Luthi	Suisse	1997/98	M. Fernando Montes	Honduras
1973/74	M. Ketema Yifru	Éthiopie	1998/99	M. Walter Bastiaanse	Pays - Bas
1974/75	M. J.R. Sharpe	Canada	1999/00	M. Guy-Alain Gauze	Côte d'Ivoire
1975/76	M. Fausto Cantú Peña	Mexique	2000/01	M. Ferdinando Massimo	Italie
1976/77	M. Jean Louis Schweisguth	France	2001/02	Ms Lakshmi Venkatachalam	Inde
1977/78	M. Lesley L. Rutahakana	Tanzanie	2002/03	M. Jacques Thinsy	Belgique
1978/79	M. Torsten Westlund	Suède	2003/04	M. Roberto Giesemann	Mexique
1979/80	M. Manuel Escalante Durán	Costa Rica	2004/05	M. Markus Schlagenhof	Suisse
1980/81	M. A. de Bloeme	Pays - Bas	2005/06	M. Saint-Cyr Djikalou	Côte d'Ivoire
1981/82	M. Denis Bra Kanon	Côte d'Ivoire	2006/07	M. Mauro Orefice	Italie
1982/83	M.s Elizabeth Attridge	Royaume - Uni	2007/08	M. Gogineni Venkata Krishna Rau	Inde
1983/84	M. René Montes Cobar	Guatemala	2008/09	M. David Brooks	États - Unis
1984/85	M. Hans Buchmann	Suisse	2009/10	M. Rodolfo Trampe	Mexico
1985/86	The Hon. Wilson Omamo	Kenya	2010/11	M. Ewald Wermuth	Pays - Bas
1986/87	M. Robert Merifield	Canada	2011/12	M. Henry Ngabirano	Ouganda
1987/88	M. René Montes Cobar	Guatemala	2012/13	M. David Braun	Suisse

Le Directeur exécutif est le plus haut fonctionnaire de l'Organisation et est responsable, avec le concours du **Secrétariat** composé de fonctionnaires internationaux, de la mise en œuvre des dispositions de l'accord et des décisions du Conseil. Les conditions d'emploi du personnel suivent la pratique des Nations Unies.

Plusieurs organes fonctionnent dans des domaines plus spécifiques :

La Conférence mondiale du Café se réunit tous les quatre à cinq ans, selon la décision du Conseil, dans le but de rassembler les principaux représentants du secteur privé et public ainsi que des experts pour faire avancer les objectifs de l'accord.

Le Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café (introduit dans l'Accord de 2007) facilite les consultations sur les sujets liés aux finances et à la gestion des risques dans le secteur du café, en mettant l'accent sur les besoins des petits et moyens producteurs et des communautés locales des régions productrices de café.

Le Comité consultatif du secteur privé (CCSP) est composé de 16 représentants de haut niveau de l'industrie des Membres exportateurs et importateurs. Il examine des questions, notamment l'augmentation de la valeur et du volume de la consommation de café dans le monde, la communication positive sur le café, la mise en place d'un secteur du café durable, la sécurité alimentaire, la qualité et la chaîne d'approvisionnement du café, tout en facilitant la coordination entre les gouvernements et le secteur privé.

L'Organisation comprend plusieurs comités permanents :

Le Comité des projets fait des recommandations au Conseil sur toutes les questions relatives à la soumission, l'évaluation, l'approbation et le financement des projets, ainsi que leur mise en œuvre et leur évaluation.

Le Comité de promotion et de développement des marchés fait des recommandations au Conseil sur les questions ayant trait à la promotion de la consommation de café et au développement des marchés, notamment les plans de développement des marchés et la promotion de la consommation, le café et la santé, l'analyse des nouvelles propositions et les modalités des activités de financement.

Le Comité des finances et de l'administration soumet des recommandations au Conseil sur les questions financières et administratives, y compris l'approbation du budget administratif et des comptes annuels de l'Organisation.

Le Conseil peut également créer des **comités** ou **groupes de travail ad hoc** pour l'assister dans des tâches particulières, selon les besoins. Il s'agit notamment du **Comité des statistiques** et du **Groupe restreint du Forum consultatif**.

Acquisition de la qualité de Membre

Le tableau de la page 42 donne la composition de l'OIC dans le cadre du premier et des derniers accords internationaux sur le café. Bien que le nombre des pays Membres ait quelque peu baissé, le niveau de participation à l'Organisation des principaux pays a été élevé dans l'ensemble, en dépit de l'absence des États-Unis entre 1993 et 2005. À l'heure actuelle, les gouvernements Membres représentent 97% de la production mondiale de café et plus de 80% de la consommation mondiale. Au sein des deux catégories de Membres, des groupes régionaux ou des groupes de type de café, comme les producteurs africains ou les Autres doux, peuvent se rencontrer pour coordonner leurs positions, selon que de besoin. Les accords successifs, avec leurs dates d'entrée en vigueur effective, sont les suivants :

Accord international de 1962 sur le Café	Entrée en vigueur provisoire : 1 juillet 1963 Entrée en vigueur définitive : 27 décembre 1963
Accord international de 1968 sur le Café	Entrée en vigueur provisoire : 1 octobre 1968 Entrée en vigueur définitive : 30 décembre 1968
Accord international de 1976 sur le Café	Entrée en vigueur provisoire : 1 octobre 1976 Entrée en vigueur définitive : 1 août 1977
Accord international de 1983 sur le Café	Entrée en vigueur provisoire : 1 octobre 1983 Entrée en vigueur définitive : 11 septembre 1985
Accord international de 1994 sur le Café	Entrée en vigueur provisoire : 1 octobre 1994 Entrée en vigueur définitive : 19 mai 1995
Accord international de 2001 sur le Café	Entrée en vigueur provisoire : 1 octobre 2001 Entrée en vigueur définitive : 17 mai 2005
Accord international de 2007 sur le Café	2 février 2011

En dehors de la modification substantielle apportée dans le cadre de la prorogation de l'Accord de 1968 (suppression des clauses économiques), la plupart des accords ont été prorogés sans changements majeurs pour des périodes d'un ou deux ans selon les besoins. L'Accord de 2007 a une durée de vie plus longue que les précédents accords, à savoir 10 ans après son entrée en vigueur, et la possibilité d'une prorogation jusqu'à 8 ans.

III. OIC – ACTIVITÉS DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE 1962

L'Organisation a commencé à fonctionner en 1963, sous la direction de l'ancien Secrétaire général du Groupe d'étude du café, M. João Oliveira Santos (Brésil), qui a été nommé Directeur exécutif, poste qu'il a occupé jusqu'en février 1968. L'accord avait plusieurs objectifs, notamment :

- Réaliser un équilibre judicieux entre l'offre et la demande de café, dans des conditions qui assureront aux consommateurs un ravitaillement suffisant et aux producteurs des débouchés suffisants à des prix équitables pour les uns et les autres, et équilibreront de façon durable la production et la consommation ;
- Alléger les graves difficultés qu'entraînent, au détriment, tant des producteurs que des consommateurs, la lourde charge des excédents et les fluctuations excessives des prix du café; et
- Aider à augmenter le pouvoir d'achat des pays exportateurs de café, en maintenant les prix à un niveau équitable et en augmentant la consommation.

Le principal instrument pour atteindre ces objectifs était un système de quotas d'exportation, qui a duré jusqu'en 1973, c'est-à-dire pendant la totalité de l'Accord de 1962 et une grande partie de l'Accord de 1968. La part de chaque Membre exportateur dans le quota d'exportation total était basée sur sa production exportable moyenne (production annuelle totale moins consommation intérieure) pendant l'une des deux années caféières 1961/62 et 1962/63 ou les quatre années 1959/1960-1962/63. Le Conseil fixait un quota

annuel global pour tous les pays, sauf ceux qui étaient désignés "nouveaux marchés". Dès le début, un certain nombre de rigidités sont apparues : il n'existait pas de système automatique lié au prix permettant d'ajuster les quotas une fois fixés et il n'existait pas de mécanisme permettant l'ajustement indépendant des différents types de café, comme le Robusta. Les ajustements devaient donc être faits par décision du Conseil, qui a dû se réunir à cinq reprises au cours des deux premiers mois de l'accord. Néanmoins, la négociation réussie de la modification du système des quotas a prouvé que la coopération entre les Membres était une réalité et en mars 1965, un mécanisme semi-automatique d'ajustement des quotas a été introduit, qui faisait appel à un système de prix indicatifs basé sur le prix ex-dock à New York pour les trois principaux groupes de café, Arabicas doux, Arabicas non lavés et Robusta. Le Conseil a également approuvé une fourchette de prix indicatif de 38 à 44 cents EU la livre et a habilité le Conseil exécutif à adapter les quotas dans certaines limites si les prix sortaient de la fourchette.

Sélectivité

Les producteurs africains en particulier ont fait campagne pour un système d'ajustement sélectif pour les différents groupes, par opposition au système actuel d'ajustement au prorata du quota de base de chaque Membre. L'ajustement sélectif n'était pas prévu dans l'accord mais il était spécifié que le Conseil devait veiller à ce que les types de café demandés par les consommateurs soient disponibles. L'affaire a été déférée à un tribunal d'arbitrage constitué de juristes internationaux qui ont décidé en novembre 1965 que les quotas devraient être ajustés au prorata et non par groupes. Toutefois, en août 1966, le Conseil a exercé ses pouvoirs souverains en annulant cette décision judiciaire. Cela s'est fait en ajoutant au quota global des "autorisations d'exportation spéciales" totalisant un peu plus d'un million de sacs. Ces autorisations correspondaient à environ 2,5% des quotas d'exportation de chaque pays et pouvaient être ajustées de façon sélective. Quatre groupes ont été créés, chacun avec son prix indicatif : Arabicas doux de Colombie, Autres Arabicas doux, Arabicas non lavés et Robusta. Un système d'ajustement des quotas au prorata a également continué à fonctionner. La sélectivité a ensuite été intégrée dans le texte de l'Accord de 1968.

Les réclamations des Membres concernant le traitement injuste dont ils auraient fait l'objet quant à leurs quotas ont été un problème constant pour l'Organisation au cours de la première période des quotas. L'accord prévoyait une renégociation des quotas individuels avant le 30 septembre 1965, mais la majorité répartie des deux tiers nécessaire pour apporter des changements n'a pas été atteinte. Les cas difficiles ont été traités au moyen de dérogations. Il s'agissait de permettre à certains Membres d'exporter des quantités convenues de café au-delà de leurs quotas. Ces exportations ont totalisé 1,4 million de sacs en 1965/66 et 1,7 million de sacs en 1966-1967, et ont concerné 15 et 16 Membres exportateurs respectivement pendant ces deux années. En 1966, il a été décidé que les dérogations seraient subordonnées à des mesures visant à réduire la production. En conséquence, les Membres bénéficiant de dérogations devaient déposer des fonds

équivalant à 20% de la valeur de la dérogation. Cette somme était détenue pour financer des mécanismes de diversification et de développement dans les pays Membres concernés, sous réserve de l'approbation du Directeur exécutif.

Les inquiétudes sur les effets déstabilisateurs de la surproduction ont été le principal moteur de l'élaboration d'une politique de production. En outre, la nécessité d'une meilleure information sur toutes les options pour prendre les mesures les plus efficaces, a conduit à l'introduction, en octobre 1966, du système de vérification des stocks qui nécessitait le comptage physique des stocks afin d'améliorer la capacité d'analyse de l'offre. Cet exercice était financé par un Fonds spécial auquel seuls les Membres exportateurs contribuaient.

L'étude tripartite

Cette initiative a été lancée par l'OIC en collaboration avec la FAO et la Banque mondiale. Elle visait à demander à d'éminents économistes de procéder à une analyse approfondie de l'économie mondiale du café. Bien que cette étude n'ait jamais été officiellement publiée, son directeur a participé aux travaux d'un Groupe de travail de haut niveau sur la renégociation de l'accord, qui ont débouché sur des contrôles plus rigoureux et la création d'un Fonds de diversification.

Le 1 avril 1965, l'Organisation a déménagé à son adresse actuelle, 22 Berners Street, dans le *West End* de Londres, et a bientôt compté une centaine de fonctionnaires pour s'acquitter de ses fonctions. En ce qui concerne la demande et dans le cadre des objectifs de l'Accord, le Conseil a également créé un nouveau Comité de promotion mondiale du café en août 1964 et a recueilli plus de 25 millions de dollars grâce à un prélèvement de 15 cents sur chaque sac exporté par les Membres exportateurs (voir ci-dessous, Promotion). Ainsi, en mettant l'accent sur le redressement du déséquilibre entre l'offre et la demande et en perfectionnant le système de quotas et de contrôle, le nouvel accord de 1968 a été négocié en sessions intensives entre août 1967 et février 1968.

IV. OIC – ACTIVITÉS DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE 1968

Les objectifs de l'Accord de 1968 étaient les mêmes que ceux de son prédécesseur. Par contre, des changements importants étaient apportés dans la direction. Après le bref interrègne, en mars 1968, de Cyril Spencer, Directeur exécutif adjoint, M. Alexandre Fontana Beltrão, ressortissant brésilien possédant une vaste expérience du café, lui a succédé au poste de Directeur exécutif et est resté en fonction jusqu'au 30 septembre 1994. M. T.M. Loudon, ex-fonctionnaire colonial britannique qui avait représenté les intérêts de l'Afrique de l'Est lors de la Conférence du café de l'ONU, a été nommé Directeur exécutif adjoint.

Le système de quotas de l'Accord de 1962 était en grande partie conservé, la sélectivité étant maintenant permise (avec une réduction maximale possible de 5% des quotas d'un pays). Des concessions spéciales en termes d'augmentation des quotas étaient accordées à une vingtaine de petits producteurs. Les marchés hors quotas ("nouveaux marchés") étaient maintenus mais les contrôles étaient renforcés. À partir du 1 avril 1969, toutes les exportations vers les marchés à quotas devaient être couvertes par des certificats d'origine délivrés par les Membres exportateurs. Les certificats devaient comporter des timbres d'exportation indiquant le poids et émis tous les 3 mois en fonction du quota de chaque pays. Un système de marquage des sacs était introduit.

Mais la grande novation en termes d'équilibre de l'offre et de la demande était sans aucun doute la création d'un Fonds de diversification – (Article 54 de l'accord), financé par les Membres exportateurs exportant plus de 100 000 sacs par an, et visant à les aider à atteindre les objectifs de production établis en vertu de la Résolution 206. Le Fonds a fonctionné de 1969 à 1973, période pendant laquelle quelque 73 millions de dollars ont été engagés dans 31 projets. Dans tous les cas, l'approbation d'un projet était liée à l'approbation d'un plan de production nationale. Les projets pouvaient porter sur une diversification horizontale classique vers une seule culture ou une gamme de cultures mais pouvaient également cibler le renforcement général de l'économie agricole, l'amélioration des statistiques du café et l'entreposage du café. Bien que les résultats aient été inégaux, quelques réalisations très importantes ont vu le jour. Un projet, le projet des corridors d'exportation du Brésil, a largement contribué à faciliter les exportations de soja et de jus d'orange en développant les infrastructures des transports dans les régions caféicoles. Un projet indien avait identifié le poivre comme option viable de diversification dans une ferme expérimentale qui existe encore.

Le Fonds était géré par un responsable colombien du café, Hernán Uribe Arango. Il était constitué de juristes et de 10 à 15 économistes, dont un grand nombre étaient détachés par des organisations comme la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement et la FAO. L'un des économistes était le célèbre photographe Sebastião Salgado, qui a commencé à prendre des photos mémorables de la production de café au cours des missions de l'OIC.

Le différend sur le café soluble entre les États-Unis et le Brésil

Un facteur important dans ce différend est qu'il a impliqué le premier producteur mondial et le premier consommateur mondial. Essentiellement, les États-Unis se sont plaint que les exportateurs brésiliens de café soluble avaient accès, grâce à des avantages fiscaux, à du café à meilleur prix que les fabricants américains. Le Brésil a répliqué qu'il avait le droit de transformer ses propres produits de base et de protéger son industrie naissante. Le différend a été renvoyé devant une commission juridique avec des résultats peu concluants. Finalement, les deux parties ont conclu un accord à l'issue de négociations bilatérales, qui permettait au Brésil d'exporter une quantité définie de café soluble aux États-Unis.

Au début des années 1970, une combinaison de gelées au Brésil, de troubles politiques en Afrique et de pressions inflationnistes, a exercé des pressions à la hausse sur les prix du café. Les producteurs ont demandé une augmentation de la fourchette des prix à laquelle les consommateurs se sont opposés. Les Membres devaient alors procéder à la renégociation de l'accord. L'impasse persistant, les Membres ont décidé de proroger l'accord en supprimant toutes ses clauses économiques : Fonds de promotion et de diversification, système des quotas, contrôle et vérification des stocks. Le nombre de fonctionnaires du Secrétariat, qui avait atteint 150, a diminué de moitié et l'Organisation a été réduite à un forum de rencontres et un centre de collecte et de diffusion de l'information. Néanmoins et en dépit du gel extrême au Brésil en 1975, les négociations se sont poursuivies et ont débouché sur l'Accord de 1976.

V. OIC – ACTIVITÉS DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE 1976 ET DE L'ACCORD DE 1983

La suppression des clauses économiques dans l'Accord de 1968 tel que prorogé a été l'occasion pour l'Organisation de développer de nouveaux systèmes informatiques dans des domaines comme les certificats d'origine, les statistiques et l'information à base textuelle (base de données bibliographiques *Coffeeline*). Néanmoins les négociations sérieuses pour parvenir à un nouvel accord ont repris en 1974 et, en 1975, l'Accord de 1976 a été conclu. Cela a coïncidé avec un gel catastrophique dans les régions de caféiculture du Brésil qui s'est traduit par une flambée des prix qui ne s'est calmée qu'en 1980, lorsque le mécanisme quota-prix a été réintroduit alors que les prix chutaient, avec une fourchette de prix de 120-140 cents EU la livre, qui s'est maintenue pendant les années 1980.

Les objectifs du nouvel accord restaient les mêmes, mais une plus grande attention était portée aux bénéfiques pour les consommateurs. Les quotas ont été modifiés de sorte qu'ils étaient basés pour 70% sur les performances d'exportation et pour 30% en proportion des stocks détenus. Les Membres exportant moins de 400 000 sacs avaient un quota annuel fixe d'exportation qui augmentait de 5% tous les ans (10% pour les pays qui exportaient moins de 100 000 sacs) et étaient exemptés du système des quotas de base. Le concept de "nouveaux marchés" était remplacé par une simple distinction entre marchés Membres (avec quotas) et marchés non membre (hors quotas). Les certificats d'origine et la vérification des stocks étaient réintroduits. Le système a réussi à endiguer de nouvelles baisses des prix et peu de temps après l'entrée en vigueur des quotas, les négociations de l'Accord de 1983 ont commencé.

En dépit des pressions exercées par les petits producteurs pour augmenter leur part de marché, la répartition de l'Accord de 1976 était reprise, même si ces producteurs recevaient une part fixe de marché dans le nouvel accord.

Après une nouvelle hausse des prix fin 1985, les quotas ont été officiellement suspendus en février 1986 ; bien qu'ils aient été réintroduits plus tard cette même année, des désaccords sur les parts de marché ont retardé leur réintégration jusqu'en 1987.

Café touriste, marché à deux vitesses

La distinction entre marchés à quotas et marchés hors quota fut un défi constant pour le système de contrôle de l'OIC. Le café exporté vers les marchés hors quota à des prix nettement inférieurs, qui se retrouvait finalement sur les marchés à quotas par des moyens illégaux, était connu sous le nom de café "touriste". Le fait que le café hors quota était vendu à des prix beaucoup plus bas (20-40%) que le café expédié vers les marchés à quotas a entraîné la création d'un marché "à deux vitesses". En dépit de l'importance du volume des expéditions illicites, il convient de souligner que ces volumes n'ont jamais été suffisamment importants pour affecter le prix sur les marchés à quotas. Néanmoins, ce fait était perçu par beaucoup comme injuste.

L'Accord de 1983 devait expirer le 30 septembre 1989 et il était important de finaliser un nouvel accord six mois au moins avant cette date. Cependant, le problème des parts de marché était devenu une pierre d'achoppement. Essentiellement, la demande mondiale pour les Arabicas doux augmentait. De nombreux producteurs de ces cafés considéraient que les mécanismes d'ajustement des quotas étaient insuffisants. Leurs capacités de stockage étaient souvent faibles et ils exportaient donc directement plus de café vers les marchés hors quota, amplifiant l'effet du marché à deux vitesses. Un facteur qui a pu influencer les producteurs d'Autres doux est un document de travail de la Banque mondiale qui visait à montrer que de nombreux producteurs d'Autres doux seraient mieux lotis sans quotas et que les prix de leur café "recherché" augmenteraient en cas de suspension des quotas. Ce fut aussi une position avec laquelle les États-Unis, désormais représentés par le bureau du Représentant américain au commerce, sympathisaient, en particulier en vue de leur promotion croissante du libre-échange, par opposition à la réglementation, tant à l'intérieur des pays qu'à l'étranger.

Plusieurs tentatives de résolution de ces problèmes dans le cadre d'un nouvel accord ont été faites début 1989, avec des propositions du groupe "majoritaire", composé de la plupart des Membres exportateurs, à l'exception des "Autres doux" et de la Communauté européenne (CE). Ils proposaient une prorogation d'un an de l'accord avec des quotas distincts pour les non-membres, après quoi un nouveau quota "universel" applicable à toutes les ventes des Membres exportateurs pourrait être négocié, avec une redistribution des quotas. Une proposition "dissidente" a été déposée par les Autres doux, l'Indonésie et les États-Unis. Il s'agissait d'une prorogation avec augmentation immédiate à 48% de la part de marché des Arabicas doux, en hausse de 4,6%. Étant donné que les propositions n'ont pas réuni les voix nécessaires pour être adoptées et qu'aucune des deux parties n'était prête à transiger, le vote a été reporté au 3 juillet 1989, ce qui permettait de préparer une position de repli. Les voix en faveur de la résolution "majoritaire" comptaient la

Communauté européenne et la plupart des Membres exportateurs, à l'exception de l'Indonésie et de la plupart des Autres doux. Plusieurs Membres se sont abstenus mais seuls les États-Unis et Singapour, comme Membres importateurs, ont voté contre. La résolution "dissidente" a reçu les voix de l'ensemble du groupe des Autres doux, à l'exception de la République dominicaine, ainsi que les votes des États-Unis, du Canada, de la Finlande, de la Norvège et de la Suède. La CE s'est abstenue. Aucune résolution ne pouvant être adoptée, une prorogation de l'accord a été adoptée, sans clauses économiques. Un effondrement des prix de près de 50% s'est rapidement ensuivi, touchant tous les groupes de café et durant jusqu'à ce qu'un nouveau gel survienne au Brésil en 1993.

Les effets économiques des quotas

Le graphique de la page 43 montre l'évolution des prix du café (Santos 4) en valeur réelle sur plus d'un siècle, de 1894 à 2012. Il convient de noter une progression cyclique quelque peu irrégulière avec une régression à environ 60 cents EU (valeur 1990) aux points bas, niveau qui, d'après les dernières données disponibles, est toujours valable. La période de 1963 à mi-1989 peut être considérée comme la période des quotas (la période hors quota 1974-1980 qui a suivi le gel au Brésil n'affecte pas l'analyse des points bas). Les deux périodes pendant lesquelles les quotas n'existaient pas ou n'étaient pas suffisamment développés, comme pendant les accords à court-terme, à savoir 1894-1962 et 1990-2013, montrent une moyenne remarquablement similaire en valeur 1990, avec des niveaux de prix de 125 et 130 cents EU la livre, respectivement. Les prix pendant la période des quotas (ou affectée par les quotas) de 1963 à 1989, s'établissent en moyenne à 185 cents en valeur réelle, soit 42% à 48% de plus que pendant les périodes sans quotas. Les coûts supplémentaires tels que les coûts d'entreposage ont augmenté pendant la période des quotas et cette analyse sommaire recoupe étroitement plusieurs modèles économétriques qui indiquaient que les revenus étaient supérieurs d'environ 30% dans le cas des quotas. Les recettes d'exportation des pays exportateurs pendant la période 1964-1989 se sont élevées à 182 milliards de dollars EU, soit 40 milliards de dollars de plus (1,6 milliard par an) pendant la période des quotas, bien que les bénéfices varient selon les pays.

Suite à la disparition des quotas, pendant de nombreuses années, la somme revenant aux planteurs de café a chuté à des niveaux auxquels, dans de nombreux cas, la culture du café ne générerait pas de bénéfices, donnant lieu à une période de crise dans l'économie mondiale du café. Les efforts ont repris en 1992 pour trouver une solution mais n'ont débouché sur rien de concret. Des tentatives ont également été engagées au moyen d'une action unilatérale des pays exportateurs dans le cadre de l'Association des pays producteurs de café (APPC), pour exercer un effet correctif sur le marché grâce à un programme de rétention, mais finalement sans succès. En 1993, les États-Unis ont annoncé leur retrait de l'Accord, et un certain nombre de voix se sont élevées jetant le doute sur l'intérêt du maintien de l'OIC. Néanmoins, la majorité des Membres ont compris l'importance de la coopération internationale en matière de café, qui ne pouvait être mieux mise en œuvre que par un organe ayant l'autorité dont jouissait l'OIC et qui serait très difficile à recréer si on la laissait disparaître. Dans ces

circonstances, les Membres ont examiné les autres formes de coopération internationale dont pourrait bénéficier l'économie caféière mondiale et ont conclu un nouvel accord différent, l'Accord international de 1994 sur le Café.

VI. OIC – ACTIVITÉS DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE 1994

La suppression des quotas en juillet 1989 s'est accompagnée de plusieurs années de faiblesse des prix telle que le marché a connu une crise du café pendant cette période. L'OIC a été sauvée à court terme par une prorogation de deux ans de l'Accord de 1983 au cours de laquelle, comme indiqué précédemment, des efforts ont été déployés pour soutenir les prix, sans succès. Néanmoins, à la lumière de leur perception des problèmes du café, les Membres ont négocié un nouvel accord, l'Accord de 1994. Les objectifs de l'Accord, inchangés depuis 1962, étaient devenus beaucoup moins ambitieux. Ils prévoyaient le renforcement de la coopération internationale, la fourniture d'une instance de consultation et de négociation le cas échéant, pour les questions ayant trait au café et sur les moyens de parvenir à un équilibre raisonnable entre l'offre et la demande, la collecte et la diffusion d'informations, études et enquêtes statistiques, économiques et techniques, et l'encouragement de la consommation.

Toutefois, les premiers projets bénéficiant d'un financement du Fonds commun pour les produits de base (FCPB) ont été lancés dans le cadre de l'Accord de 1994, et cette activité a pris encore plus d'importance dans le cadre de l'Accord de 2001. Entre le projet sur le café gourmet, lancé en 1995, et février 2013, 38 projets d'une valeur totale de 105 millions de dollars ont été menés à bien ou sont en cours, 55 millions de dollars ayant été financés par le FCPB, les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux assurant un cofinancement de 29 millions de dollars et les pays bénéficiaires des contributions de contrepartie de 21 millions de dollars. Le financement des projets par le FCPB s'est avéré d'une grande utilité pour le secteur du café. Les contributions sont fournies à des conditions favorables, souvent au moyen de dons, et les projets peuvent s'attaquer aux problèmes du café sur une base multinationale plutôt que selon la structure bilatérale habituelle où des fonds sont fournis individuellement aux pays par des bailleurs de fonds. En outre, tous les projets sur le café (jusqu'à très récemment) devaient être approuvés par le Conseil international du Café avant d'être approuvés par le FCPB. L'OIC est généralement désignée organe de supervision du projet, qui doit être en conformité avec la stratégie de l'OIC pour le secteur du café. L'Organisation, en particulier dans le cadre de l'Accord de 2001, a mis en place des procédures d'analyse et d'évaluation des projets, y compris l'examen par un Comité virtuel de présélection (Sous-comité virtuel de présélection en vertu de l'Accord de 2007), qui peut évaluer techniquement les projets avec une grande souplesse. L'importance des projets a été reconnue dans l'Accord de 2007, qui a établi un Comité des projets. Une liste des projets illustre l'ampleur de la gamme des sujets.

Projets – liste complète par catégorie

Ravageurs et maladies

- Lutte intégrée contre le scolyte du fruit du caféier
- Lutte intégrée contre le scolyte blanc du tronc dans de petites exploitations de café en Inde, au Malawi et au Zimbabwe
- Amélioration de la production de café en Afrique par la lutte contre la dégénérescence de système vasculaire du café – trachéomycose
- Accroissement de la résistance du café à la rouille des feuilles et autres maladies en Inde et dans quatre pays africains

Diversification

- Diversification de la production dans les zones marginales de l'état du Veracruz (Mexique)
- Reconversion des petites plantations de café en unités agricoles familiales autosuffisantes en Équateur
- Exploitation du potentiel du café Robusta gourmet au Gabon et au Togo
- Développement du potentiel de production du café gourmet dans les pays centraméricains
- Accès au financement pour la mise en valeur de cultures de diversification dans les régions de caféiculture

Aide d'urgence

Lorsqu'un cas de force majeure intervient et que, de ce fait, les populations souffrent d'une forte baisse de la production, il peut parfois être opportun d'encourager la mise en place de programmes destinés à restaurer la capacité de production, à condition que l'augmentation de cette capacité ne nuise pas à l'équilibre de l'offre et de la demande. De telles interventions permettent de conserver la disponibilité commerciale de cafés caractérisés, de protéger contre l'exploitation de l'avantage comparatif.

- Régénération pilote du secteur café au Honduras et au Nicaragua
- Régénération pilote des plantations de café délaissées pour en faire des petites unités familiale de production en Angola
- Atelier régional sur la crise du café en Amérique centrale
- Régénération qualitative et quantitative du café pour améliorer les conditions de vie des caféiculteurs frappés et déplacés par la guerre les réinstaller dans leurs régions d'origine et protéger leur environnement biophysique en République démocratique du Congo (en cours)

Amélioration des structures de commercialisation

Nombre de pays exportateurs s'étant maintenant orientés vers des systèmes de commercialisation libéralisés, il convient de s'assurer que les avantages d'une plus grande flexibilité du marché ne sont pas compromis par la suppression des fonctions nécessaires dont s'acquittaient précédemment les offices du café et autres organismes similaires ; il s'agit en effet de veiller à ce que des institutions robustes existent au niveau national et international aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et des programmes appropriés. Indépendamment de cela, le secteur du café dans beaucoup de pays exportateurs est composé d'un grand nombre de petits caféiculteurs qui ont besoin d'aide pour renforcer leurs organisations de base, développer leur compétitivité commerciale, accéder au crédit commercial, faire face à la volatilité des prix par le biais de régimes de gestion des risques et susciter des avantages pour leurs communautés. Dans certains marchés importateurs, l'Organisation sera peut-être en mesure de prêter son concours grâce à des programmes de formation et d'information qui contribueront à améliorer l'expertise et les méthodes de négoce, et à faciliter les contacts avec des fournisseurs dans des pays Membres exportateurs. Dans l'intérêt d'une économie de marché saine et compétitive, il est important que les négociants dans les pays producteurs bénéficient d'une certaine expertise commerciale, qu'ils aient accès au crédit et au cadre juridique approprié pour fonctionner convenablement.

- Étude des systèmes de commercialisation et des politiques commerciales du café dans certains pays producteurs de café
- Mise en valeur du marché du café et promotion commerciale du café dans certains pays producteurs de café
- Renforcement des capacités commerciales, financières, gestionnaires et opérationnelles des petits producteurs/exportateurs de café au Mexique et au Nicaragua
- Gestion des risques de prix du café en Afrique orientale (en cours)
- Étude des possibilités de création de bourses de produits de base et autres formes de marchés dans les pays du COMESA
- Financement pilote à court et moyen termes des petits caféiculteurs au Kenya
- Atelier sur le financement structuré à court et moyen termes des petits exploitants en Afrique
- Gestion des risques de prix du café en Afrique orientale
- Renforcer la compétitivité du caféier africain par l'analyse de la chaîne de valeur
- Programme de compétitivité des entreprises du café au Guatemala et en Jamaïque (en cours)

Amélioration de la qualité

- Exploitation du potentiel du café gourmet
- Amélioration de la qualité du café par la prévention de la formation de moisissures
- Amélioration de la qualité du café en Afrique orientale et centrale au moyen de méthodes de transformation améliorées au Rwanda et en Éthiopie

- Amélioration de la qualité et de la commercialisation du café Robusta par l'utilisation optimum des terroirs
- Étude sur la transformation du café – Rwanda
- Caractéristiques de la demande de Robusta en Europe
- Atelier sur la qualité du café par la prévention de la formation de moisissure en Équateur
- Programme durable de garantie du crédit pour promouvoir la transposition des méthodes améliorées de transformation du café en Éthiopie et au Rwanda (en cours)
- Renforcement des capacités en matière de certification et de vérification du café dans les pays Membres de l'EAFCA (en cours)

Economie caféière durable

Il est essentiel que la production et le traitement du café prennent en considération les besoins de l'environnement pour assurer la durabilité de ces activités. Il est également nécessaire que l'environnement économique encourage la stabilité et des niveaux de vie acceptables aux populations s'occupant du café et préserve la qualité du café. L'Organisation tient à encourager l'amélioration et la diversification des anciennes plantations de café pour en faire des plantations axées sur le marché et l'environnement produisant du café biologique et du café gourmet. Elle vise également à promouvoir l'utilisation de technologies respectueuses de l'environnement dans la chaîne de production et de transformation, la lutte biologique intégrée contre les ravageurs et l'amélioration des techniques de lavage.

- Mise en valeur du café durable en Afrique orientale
- Analyse comparative des régions de caféiculture du monde
- Les crises économiques et les PMA tributaires des produits de base: Cartographie de la vulnérabilité à la volatilité des marchés et création d'une capacité de résistance aux crises futures

Un autre facteur qui a pris une importance croissante au sein de l'Organisation est la question de la coopération avec le secteur privé. À cette fin, l'Organisation a créé le Forum des Associations de l'industrie et du commerce du café (CITAF), qui agissait comme un mécanisme de consultation pour transmettre les sujets de préoccupation du secteur privé au Conseil et au Comité exécutif. Il peut être considéré comme un précurseur du Comité consultatif du secteur privé (CCSP) qui a été créé, selon les idées formulées par le Brésil, par la Résolution 386 du 21 juillet 1999, et qui est devenu une partie intégrante de la structure de l'OIC. Ce même jour, le Conseil a approuvé la Résolution 385, portant création de la Conférence mondiale du Café, destinée à rassembler des hauts fonctionnaires, des représentants du secteur privé du café et des experts, pour discuter de questions ayant trait au café. Ces deux organes ont ensuite été intégrés dans l'Accord de 2001.

L'expérience de l'Accord de 1994 a montré qu'en dépit de l'absence de tout mécanisme d'intervention directe sur le marché, il existait un certain nombre de domaines où la coopération internationale pouvait être utile. Néanmoins, le recul était important. Les effectifs de l'Organisation étaient réduits, passant de 93 en 1983/84 à 38 en 1994/95 et 32 en 1988/89. Un autre contingent de 26 fonctionnaires, financés par le Fonds de promotion et le Fonds spécial en 1983-1984, a également été licencié. L'OIC était scindée en deux divisions : Opérations et Finances et administration. Un nouvel accord, adapté au nouvel environnement, a été négocié : l'Accord de 2001.

VII. OIC – ACTIVITÉS DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE 2001

Tenant compte des nouveaux domaines de travail, des modifications et des ajouts significatifs à l'article premier sur les objectifs de l'Accord ont été apportés. Il s'agissait notamment :

- de constituer, pour les questions ayant trait au café, une instance de consultations avec le secteur privé;
- d'encourager les Membres à développer une économie caféière durable ;
- d'analyser et de guider la préparation de projets, dans l'intérêt de l'économie caféière mondiale, pour soumission consécutive aux organismes donateurs ou de financement, selon les cas ;
- de promouvoir la qualité ; et
- de promouvoir des programmes de formation et d'information afin de contribuer au transfert, vers les Membres, de technologies appropriées pour le café.

Services de l'information

L'OIC a toujours accordé une grande importance à ses services statistiques. Les Membres sont tenus de fournir périodiquement des statistiques sur le café, ce qui permet à l'OIC de tenir à jour d'importantes séries chronologiques sur l'offre, la demande, le commerce extérieur et les prix. L'introduction de systèmes informatiques a grandement amélioré la capacité de l'Organisation à diffuser des informations selon divers formats, allant des tableurs aux afficheurs graphiques.

Depuis qu'elle existe, l'OIC se constitue une bibliothèque de publications sur le café. Au début des années 1980, il s'agissait sans doute de la bibliothèque la plus complète du monde sur les aspects économiques du café, avec une importante collection de publications contenant des informations agronomiques, scientifiques et culturelles. Grâce au Fonds de promotion, elle dispose également d'une importante collection de diapositives illustrant les aspects de la production et de la

consommation. En 1982, l'OIC a lancé *Coffeeline*, la première base de données bibliographiques sur le café en ligne du monde, à partir du catalogue informatisé de la Bibliothèque et d'un système de recherche. Accessible initialement par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée, *Coffeeline* est maintenant disponible sur l'Internet via le site de l'OIC. La bibliothèque gère également un grand nombre de demandes de renseignements externes et offre des services de recherche sur rendez-vous.

Le site www.ico.org est devenu opérationnel en 1995 et a évolué en permanence. Outre qu'il donne une description des travaux de l'Organisation, il sert de portail pour plusieurs services d'information de l'OIC, notamment l'identification et la distribution des documents de l'OIC, dans les quatre langues officielles.

L'Organisation, conformément à ses objectifs révisés, a continué d'organiser un certain nombre de séminaires et d'ateliers pour faciliter le transfert de technologies appropriées aux Membres. La liste ci-dessous en donne le détail : une documentation complète est disponible sur le site de l'OIC.

Séminaires et ateliers de l'OIC

- [Séminaire sur les tendances des nouveaux marchés de consommation du café – 5 mars 2013](#)
- [Séminaire sur l'impact économique, social, environnemental de la certification dans la chaîne d'approvisionnement du café – 25 septembre 2012](#)
- [Deuxième Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café – 6 mars 2012](#)
- [Premier Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café – 27 septembre 2011](#)
- [Groupe d'Expert OIC sur le financement dans le secteur du café – 21 septembre 2010](#)
- [Atelier sur le Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café – 22 septembre 2009](#)
- [Séminaire sur le scolyte du fruit du caféier – 17 mars 2009](#)
- [Séminaire sur les indications géographique – 20 mai 2008](#)
- [FCPB/OIC Atelier sur les priorités en matière de mise en valeur du café – 27 septembre 2006](#)
- [Atelier sur le potentiel de diversification – 24 mai 2006](#)
- [Séminaire sur le café génétiquement modifié – 17 mai 2005](#)
- [Table ronde sur le commerce équitable et le café – 18 mai 2004](#)
- [Séminaire sur le café la santé – 15 septembre 2003](#)
- [Table ronde de haut niveau – OIC/Banque mondiale](#)
[La crise internationale du café – A la recherche de solutions à long-terme – 19 mai 2003](#)
- [Atelier sur le commerce électronique – 2 octobre 2001](#)
- [Table ronde sur le café biologique – 19 mai 2000](#)
- [Séminaire sur le commerce et l'environnement – 27 et 28 mai 1996](#)

De même, l'Organisation a continué de produire régulièrement des études qui visent, comme les séminaires, à mettre à disposition des Membres des informations intéressantes et pertinentes.

Études

Identifiées comme l'un des objectifs de l'Accord, les études comprennent un bulletin mensuel sur la situation du marché, publié par le Directeur exécutif, et une série d'études économiques et techniques d'actualité, notamment :

- Profil de la filière café des grands pays exportateurs et importateurs de café
- Le phénomène climatique "El Niño Southern Oscillation (ENSO)" et son impact sur la production de café (EB -3657/98 Rev. 1)
- Café biologique (EB-3639/97)
- Risque et financement dans le secteur du café : Introduction à l'étude conjointe de l'OIC et de la Banque mondiale (CG-7/13)
- Les réexportations de café (ICC-109-2 Rev. 1)
- Tendances de la consommation du café dans certains pays importateurs (ICC-109-8)
- Obstacles à la consommation (ICC-109-4 Rev. 1)
- Mode de consommation de café dans certains pays importateurs (ICC-108-1)
- Mode de consommation de café dans certains pays importateurs (ICC-107-11)
- Volatilité des prix payés aux producteurs de café dans certains pays importateurs (ICC-107-10)
- Relation entre les prix du café sur les marchés physiques et à terme (ICC-107-4)
- Les effets des tarifs douaniers sur le commerce du café (ICC-107-7)
- Volatilité des prix de détails des cafés torréfiés dans certains pays importateurs (ICC-106-12)
- Chaîne de valeur du café dans certains pays importateurs (ICC-106-1)
- Prix indicatifs de l'OIC et certaines variables économiques (ICC-105-12)
- Analyse de la volatilité des prix de détails pratiqués dans certains pays importateurs (ICC-105-3)
- Coûts de production (ICC-105-6)
- Création d'emploi par le secteur du café (ICC-105-5)
- Élasticité-prix de la demande et consommation de café dans les pays importateurs (EB-3871/04)
- Les mouvements cycliques dans l'offre du café (ICC-105-1)
- Analyse des relations entre les stocks et les prix du café (ICC-105-2)
- La consommation de café dans certains pays importateurs (ICC-104-1)
- Les changements climatiques et le café (ICC-103-6 Rev. 1)
- Volatilité des prix du café (ICC-103-7)
- Étude: Consommation du café dans les pays non membre de l'OIC (ICC-102-1)
- Étude sur les prix des engrais (ICC-102-2)
- Les échanges mondiaux du café soluble (ICC-110-5)
- Étude sur l'amélioration de l'équilibre mondial entre l'offre et la demande de café par l'intermédiaire de mesures tendant à l'élimination de cafés de moindre qualité (EB-3778/01)

- [Gestion du risque de fluctuations des prix du café \(EB-3839/03\)](#)
- [Production de café dans les pays qui ne sont pas membres de l'OIC \(EB-3869/04\)](#)
- [Impact de la faiblesse des prix sur les indicateurs de durabilité de l'économie caféière \(EB-3864/04\)](#)
- [Diversification dans les pays exportateurs de café \(EB-3818/02\)](#)
- [Les mouvements cycliques dans l'offre du café \(EB-3845/03\)](#)
- [Corrélation entre les prix et la consommation du café dans les pays importateurs \(EB-3850/03\)](#)
- [Corrélation entre les prix et les stocks de café \(EB-3859/04\)](#)
- [Les réexportations de café par l'Allemagne \(ICC-110-4\)](#)

Toutefois, le principal défi que l'OIC a dû relever dans le cadre de l'Accord de 2001 est la crise économique qui a frappé les pays producteurs en raison de la faiblesse des prix du café. Les prix se sont effondrés en 1989 à la suite de l'effondrement du système de quotas mais, après une brève reprise due au gel dans les zones productrices de café du Brésil en juillet 1994, les nouvelles plantations ont été à l'origine d'un déséquilibre entre l'offre et la demande, et fin 2000, les prix étaient tombés à des niveaux encore inférieurs à ceux de la période 1989-1993. Dans un mémoire présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2005, le Directeur exécutif faisait observer qu'alors que, dans les dix années 1980-1989, le prix indicatif composé de l'OIC s'était établi en moyenne à 127,92 cents EU la livre, au cours des cinq années 2000-2004 il avait chuté à 54,33 cents EU. Les recettes d'exportation des pays producteurs de café, qui étaient en moyenne de 10,2 milliards de dollars par an, avaient chuté à 6,2 milliards de dollars. L'OIC a rassemblé des informations sur l'impact de la crise en demandant aux Membres producteurs de lui envoyer des informations pertinentes qui ont servi pour une étude importante publiée sous la cote ICC-89-5 Rev. 1 en septembre 2003.

Entre 2002 et 2005, le Directeur exécutif a soumis deux documents sur la crise au G-8, et des mémoires à la CNUCED XI et au Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg. Il y soulignait que la crise conduisait à un chômage généralisé, à l'abandon des plantations, à des mouvements de population vers les zones urbaines, à des conflits politiques, à l'immigration clandestine et à la plantation de drogues illicites. Pour remédier à cette situation, il exhortait les décideurs à examiner plusieurs possibilités dans une perspective axée sur le marché. Il s'agissait notamment d'accroître la sensibilisation aux dangers de la surproduction, à la diversification, à l'amélioration de la qualité et au soutien à des projets visant à accroître la demande, en particulier dans les pays producteurs et les nouveaux marchés. Une conséquence de ces documents a été le retour des États-Unis dans le giron de l'Organisation en 2005.

Programme OIC d'amélioration de la qualité du café (PAQ)

La PAQ a été introduit en vertu de la Résolution 407 du 1 février 2002, mettant en œuvre une série de recommandations formulées par un Comité de la qualité. La Résolution a été modifiée à l'issue d'un examen et remplacée par la Résolution 420 du 21 mai 2004. Cette dernière prévoit que l'OIC adopte les normes de qualité ci-après auxquelles le café exporté doit répondre pour pouvoir être étiqueté "S" dans la case 17 du certificat d'origine de l'OIC :

- a) normes selon lesquelles l'Arabica ne présente pas plus de 86 défauts par échantillon de 300 grammes (méthode de classification du café vert New York/Brésil, ou équivalent) et le Robusta pas plus de 150 défauts par échantillon de 300 grammes (Viet Nam, Indonésie ou équivalent);
- b) et normes selon lesquelles le taux d'humidité, calculé en application de la norme ISO 6673, tant pour l'Arabica que pour le Robusta, n'est pas inférieur à 8% ou supérieur à 12,5%.

Des exceptions au taux d'humidité maximal de 12,5% sont permises pour certains cafés de spécialité.

Le PAQ n'a pas de caractère obligatoire mais la coopération de tous les Membres a été demandée.

Une étude publiée en mars 2013 indique que 23 pays exportateurs fournissent des informations sur la qualité de leur café ; leurs exportations de 68,3 millions de sacs représentent 67,2% du total des exportations par l'ensemble des pays producteurs. Sur ce total, 85% étaient conformes aux normes optimales en 2005 et 94% en 2012. Une autre source d'information est assurée par les classifications sur les marchés à terme. Dans le cas du contrat "C" (Arabicas), le taux d'acceptation est resté relativement constant à environ 80%. En ce qui concerne les classifications du LIFFE de Londres (Robustas), une nette amélioration a été enregistrée, avec seulement 5,5% du café classé comme inférieur aux normes du PAQ en 2012, contre 92,9% en 2005.

VIII. OIC – ACTIVITÉS DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE 2007

Un changement visible immédiatement dans le dernier accord est sa plus longue durée de dix ans, avec possibilité de prorogation jusqu'à huit années supplémentaires. D'autres ajouts ont également été faits aux objectifs :

- Faciliter l'expansion et la transparence du commerce international de tous les types et de toutes les formes de café et encourager l'élimination des obstacles au commerce;
- Élaborer et évaluer des projets dans l'intérêt des Membres et de l'économie caféière mondiale et en rechercher le financement ;

- Promouvoir la qualité du café pour accroître la satisfaction du consommateur et les bénéfices des producteurs;
- Encourager les Membres à élaborer des procédures appropriées de sécurité alimentaire dans le secteur caféier;
- Encourager les Membres à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies visant à accroître la capacité des communautés locales et des petits producteurs à tirer profit de la production de café, ce qui pourrait contribuer à soulager la pauvreté ; et
- Faciliter la mise à disposition d'information sur les outils et services financiers pouvant aider les producteurs de café, y compris l'accès au crédit et aux méthodes de gestion des risques.

Cette évolution doit être considérée comme une reconnaissance du plus grand nombre de domaines qui peuvent bénéficier d'une coopération internationale dans le cadre de l'OIC. En raison du plus large éventail de domaines d'action, l'Organisation accorde une attention particulière à la planification. Il existe une stratégie sur le café approuvée par le Conseil, qui sert de référence pour les projets et définit les domaines prioritaires (ICC-105-16). Il existe également un plan d'action stratégique de l'Organisation (ICC-105-19 Rev. 1), qui définit un cadre pour le développement des programmes annuels d'activités pendant l'Accord. Le dernier programme proposé pour 2013/14 est en cours de révision afin d'accroître l'apport des Membres et d'établir des points de référence pour faciliter l'évaluation des performances.

La durabilité reste une préoccupation constante et ses trois aspects (économique, social et environnemental) sont évoqués dans les objectifs de l'Accord.

Vers une économie caféière durable

L'Organisation s'emploie à favoriser une prise de conscience de la nécessité d'une économie caféière durable en sensibilisant les parties prenantes du secteur du café à la menace pour la durabilité que constitue un contexte économique défavorable aux producteurs, et en proposant des mesures dans des domaines comme la qualité, la promotion et la diversification pour maintenir l'équilibre du marché mondial du café.

Questions environnementales et sociales

La contribution de la culture et du commerce du café aux questions environnementales et sociales est certainement positive par rapport à la plupart des autres activités économiques. En ce qui concerne l'environnement, le caféier est un arbuste à feuilles persistantes, donc un contributeur important à la séquestration du carbone ; il participe aussi efficacement à la stabilisation des sols ainsi qu'à la préservation d'une grande partie de la biodiversité native des zones plantées.

L'un des principaux problèmes dans certaines régions est la pollution de l'eau due au traitement du café par la voie humide. Pour résoudre ce problème, l'Organisation aide les producteurs de café des pays producteurs à utiliser des techniques de lavage respectueuses de l'environnement dans le cadre de projets pilotes en Afrique et en Amérique latine.

Il est essentiel que la production et le traitement du café prennent en considération les besoins de l'environnement pour assurer la durabilité de ces activités. Il est également nécessaire que l'environnement économique encourage la stabilité et des niveaux de vie acceptables aux populations s'occupant du café et préserve la qualité du café. En termes pratiques, l'OIC encourage l'amélioration de la qualité du café au moyen de projets sur l'amélioration des pratiques de culture, de traitement, de stockage, de transport et de commercialisation. Elle encourage également les efforts visant à renforcer les capacités régionales dans le domaine de la certification et de la vérification du café, par exemple au moyen d'un projet associant plusieurs pays de l'Afrique orientale visant à créer un centre régional de certification et un programme de sensibilisation des producteurs.

Le café contribue également positivement à l'aspect social en préservant de nombreux emplois ruraux et la stabilité des collectivités. L'amélioration du niveau de vie des producteurs de café, surtout des petits exploitants, est une priorité pour les gouvernements, comme l'a souligné la dernière Conférence mondiale du Café. Les activités pertinentes de l'OIC comprennent notamment le renforcement des capacités des institutions, l'amélioration de l'accès au crédit et aux mécanismes de gestion des risques, la réduction de la vulnérabilité à la volatilité des revenus et la promotion de l'égalité des sexes.

Depuis le début de la crise du café, et plus particulièrement à partir de 2000, une pléthore de régimes de café "durable" ont été élaborés, avec une certification garantissant que le café est produit dans des conditions précises (café biologique, café respectueux des oiseaux ou commerce équitable). L'Organisation contribue à la diffusion d'informations sur ces régimes, tout en encourageant une analyse approfondie de leurs coûts et de leur rentabilité, tant pour les producteurs que pour les consommateurs.

Changement climatique

Alors que la variabilité climatique a toujours été le principal facteur des fluctuations des rendements du café dans le monde, le changement climatique, dû au réchauffement climatique, devrait se traduire par des bouleversements dans les régions et les modes de production de café à l'avenir. Plusieurs stratégies d'adaptation et d'atténuation ont été proposées aux producteurs pour faire face aux défis du secteur. Les stratégies d'adaptation à court terme comprennent notamment l'amélioration des pratiques agricoles et un meilleur traitement post-récolte. Les stratégies à long terme comprennent le renforcement des capacités, l'amélioration du suivi des données sur le climat, l'amélioration de la fertilité des sols, l'introduction ou la préservation de modèles de production différents et le développement de variétés résistantes à la sécheresse et aux maladies. Dans les cas

les plus extrêmes, la solution peut être la reconversion ou le déplacement vers des zones plus propices. Les stratégies d'atténuation comprennent le calcul et la réduction des émissions de gaz à effet de serre à la plantation, et la facilitation de la création de puits de carbone. Des rapports sur ce sujet continueront d'être périodiquement présentés au Conseil.

D'une manière générale, grâce à sa structure, l'Organisation est un forum particulièrement efficace pour annoncer les nouvelles initiatives dans le secteur. L'une d'elles est la réglementation européenne sur la sécurité alimentaire, qui a un impact important sur le café. L'Organisation encourage également les bonnes pratiques au moyen de projets et de flux d'information dans des domaines comme les résidus de pesticides, la prévention de l'acrylamide et de l'ochratoxine A.

Une grande attention a également été portée aux modalités selon lesquelles le financement des projets pourrait être augmenté, par exemple en réunissant les bailleurs de fonds et les représentants des producteurs dans le cadre d'un nouvel organe, le **Groupe restreint du Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café**. Le premier **Forum** s'est tenu le 27 septembre 2011 et le deuxième le 6 mars 2012. L'objectif de ce Forum était de discuter "quels sont les mécanismes, outils ou stratégies qui existent ou qui pourraient être élaborés ou améliorés, pour aider les petits et moyens producteurs à gérer le risque de volatilité des prix du café vert" et "quels sont les difficultés pour chacun des mécanismes et comment ces difficultés peuvent-elles être surmontées pour rendre les outils/stratégies plus accessibles et utiles pour les petits et moyens producteurs ?".

Gestion des risques du café

Un domaine prometteur mais complexe, qui a été examiné en profondeur par l'Organisation, est le développement de la gestion des risques et/ou les régimes d'assurance pour le café, en particulier au moyen de la couverture sur les marchés à terme. Deux projets en Afrique ont mis en évidence un certain nombre de contraintes qui entravent l'utilisation par les producteurs des instruments de gestion des risques. Cependant, avec la création du Forum consultatif, un comité d'experts s'est réuni en septembre 2010 et quelques exemples de réussite dans la région ont été présentés. Les questions continuent d'être examinées au sein du Forum. Sa deuxième rencontre s'est tenue en mars 2012. Les participants ont semblé optimistes que des progrès continus d'être accomplis dans la recherche de systèmes efficaces de gestion des risques pour les producteurs de café, et particulièrement à la troisième réunion qui se tiendra en septembre 2013 sur le thème de "Le regroupement", lors de la session du Conseil à Belo Horizonte (Brésil).

La problématique la plus récente que l'Organisation a suivie avec une attention particulière est la grave propagation de la rouille des feuilles du caféier (*Hemileia vastatrix*) dans plusieurs pays d'Amérique centrale. Face à la perspective de graves dégâts pour la filière et pour la disponibilité d'Arabica doux, le Conseil a adopté la Résolution 451 du 8 mars 2013 et a fait appel à l'aide internationale pour faire face à un problème qui pourrait bien être dû au changement climatique. Le Directeur exécutif a visité les pays les plus touchés et a publié un rapport sur ses conclusions, avec un plan d'action pour faire face à ce grave problème (ED-2157/13 du 13 mai 2013).

IX. PROMOTION

Les activités de l'Organisation internationale du Café en matière de promotion du café ont leur propre dynamique et seront examinées à ce titre. L'histoire de la promotion générique du café commence avec la mise en place par plusieurs pays latino-américains du Bureau panaméricain du café (PACB) en 1937. Les activités de promotion générique financées par les Membres exportateurs se sont élevées à 30 millions de dollars entre 1937 et 1959, à près de 20 millions de dollars entre 1960 à 1964, à 30 millions de dollars entre 1965 et 1975 et à 90 millions de dollars entre 1976 et 1986, total qui, en valeur réelle, représente quelque 500 millions de dollars. En outre, une grande partie du travail ayant été réalisée en collaboration avec des associations professionnelles dans les pays importateurs, les investissements ont également permis de mobiliser près de 80 millions de dollars en valeur réelle auprès de ces sources industrielles. Le degré de soutien de la promotion était tout naturellement associé au degré de coopération dans les autres domaines traités par les accords internationaux sur le café successifs. Trois grandes périodes de promotion peuvent être identifiées.

1. Le Comité de promotion mondiale du Café (CPMC)

La première initiative entièrement internationale de promotion de la production a été la création du CMPC dans le cadre du premier Accord à court terme (1959/60). Des contributions de 25 cents EU par sac de café provenant des pays latino-américains et de 15 cents EU par sac de café provenant des colonies françaises et portugaises en Afrique étaient prélevées. En Amérique du Nord, le CMPC fonctionnait par l'intermédiaire du PACB et en Europe, au Japon et en Australie, par l'intermédiaire des comités nationaux. Le premier accord à long terme, celui de 1962, prévoyait spécifiquement la promotion de sorte qu'un nouveau CMPC a été dûment mis en place en août 1964 dans le cadre de la Résolution 45, portant également création d'un Fonds de promotion. Il a été décidé que les activités devaient démarrer en 1965/66. Avec les fonds recueillis à partir des prélèvements sur les exportations, une promotion générique du café a été menée aux États-Unis et au

Canada, dans 10 pays européens et au Japon jusqu'en 1972/73, lorsque le Fonds de promotion a été liquidé à l'issue de la suspension de toutes les clauses économiques de l'Accord de 1968.

Plus de 30 millions de dollars ont été dépensés en promotion durant la période considérée et des travaux dans des domaines tels que les études de marché et le café et la santé ainsi que la promotion directe commençaient à être engagés. Un séminaire sur la politique de promotion s'est tenu à l'OIC en 1966 et une évolution progressive s'est faite pour passer de campagnes purement nationales à une approche plus générale. Toutefois, cette évolution a été interrompue fin 1973 par la liquidation du Fonds de Promotion et la suspension des activités de promotion à la suite de la suppression des clauses économiques de l'accord.

2. Le Comité de promotion, 1976 à 1991

L'article 47 de l'Accord de 1976 prévoyait la promotion générique au moyen d'un Fonds de promotion administré par un Comité de promotion composé de tous les Membres exportateurs et présidé par le Directeur exécutif. Des contributions ont commencé à être recueillies en 1976/77 et 1977/78, elles ont été réintroduites en 1982/83 jusqu'à la fin 1985/86. Un total de 71,5 millions de dollars ont été recueillis, ce qui, avec les intérêts perçus, a permis des dépenses de plus de 91 millions de dollars jusqu'à la fin 1991. Le Comité a créé un Conseil de gestion afin de donner plus de souplesse à la prise de décision, et a renforcé ses ressources humaines. Contrairement aux années précédentes où la promotion se faisait principalement au moyen de campagnes génériques, les dépenses du nouveau Fonds ciblaient (Résolution 4 du Comité de promotion du 29 septembre 1979) un certain nombre d'activités supplémentaires devant être financées exclusivement par le Fonds. Elles comprenaient des études de marché, des campagnes de relations publiques, le parrainage de matériel éducatif et de l'information, du matériel de préparation du café et de restauration, ainsi que le parrainage d'activités visant à séduire les jeunes. Les autres domaines qui appelaient l'attention étaient l'impact sur la consommation des préoccupations sur la qualité et la santé. Des contacts ont été établis avec des experts et des associations scientifiques actifs dans ces domaines. D'octobre 1980 à mars 1981, le Directeur exécutif et le personnel de la promotion ont travaillé sur une nouvelle approche stratégique qui a abouti à l'adoption de la Résolution 6 du 3 avril 1981, qui décrivait plusieurs initiatives nouvelles qui ne nécessiteraient pas de partenariat avec le négoce des pays importateurs, bien que la coopération soit la bienvenue. En particulier, la Résolution prévoyait la création de centres du café à Londres, Hambourg, Paris et aux États-Unis, et un programme avec la *US National Coffee Service Association* (NCSA) visant à élargir la consommation hors domicile.

Les centres du café

En l'occurrence, des centres du café ont été établis à Londres (1983), Oslo (centre scandinave – 1987), Paris (1986) et Washington (Groupe de développement du café, 1983). Ils ont continué à fonctionner jusqu'en 1991 et se sont orientés vers des activités génératrices de revenus pendant les dernières années.

Le **centre du café de Londres** était situé au 21 *Berners Street*, dans un bâtiment adjacent à celui de l'OIC. Il comprenait un laboratoire, un théâtre, des zones d'exposition et abritait la bibliothèque de l'OIC. Le centre avait quatre principaux domaines d'activité. **L'éducation et la formation** portaient essentiellement sur la production de matériel pédagogique pour les écoles, la formation des enseignants et des programmes de formation pour les écoles de restauration. Une **unité de tests** a été créée à la suite de la mise en place d'un groupe d'évaluation sensorielle qui a développé un vocabulaire standard de la terminologie organoleptique du café. Les ressources de l'unité ont été utilisées pour plusieurs projets axés sur la qualité, dont beaucoup avaient été demandés par les pays producteurs. Un large éventail **d'informations et de publications** ont été mis à la disposition du négoce, des chercheurs et du grand public en collaboration avec la Section de l'information de l'OIC, et des **expositions et manifestations** ont été organisées pour les Membres et plusieurs fonctions professionnelles.

Le **Groupe de développement du café (CDG)** de Washington a commencé ses travaux avec la NCSA par des programmes visant à améliorer la qualité du café sur le lieu de travail au moyen de l'*Office Coffee Development Group* (OCDG). Les activités du CDG ont été menées par des groupes spéciaux avec la coopération de l'industrie. Elles comprenaient la promotion des cafés sur les campus universitaires, le secteur des services alimentaires, et en particulier le secteur du café de spécialité ou "gourmet". Le travail dans ce dernier domaine est crédité de la création de l'Association américaine des cafés de spécialité (SCAA) et du développement impressionnant des cafés de spécialité comme segment le plus dynamique du marché du café américain.

Le **Centre du café de Paris** a développé une gamme d'informations et de services éducatifs, en adaptant dans la mesure du possible le matériel développé à Londres. Il a partagé la publication d'un guide des restaurants et participé à des expositions en vue de l'amélioration de l'image culturelle du café en France.

Le **Centre du café scandinave** d'Oslo est né du Centre de préparation du café d'Oslo, qui avait poursuivi les travaux de l'ancien Institut de préparation du café des États-Unis, initialement créé par le PACB. Il a dispensé une série complète de cours de formation et procédé à l'évaluation de matériel de préparation du café, agissant comme point de coordination des activités de promotion dans tous les pays scandinaves.

L'accent sur la qualité comme facteur important de promotion de la consommation est resté un principe sous-jacent pendant cette période, avec une attention croissante aux questions de santé.

Le café et la santé

La Résolution 6 a permis d'allouer 1 million de dollars à la recherche scientifique, qui ont été utilisés pour des recherches sur les questions de santé. Compte tenu du nombre de rapports scientifiques négatifs, il a été décidé qu'il était temps de faire connaître les avantages de la consommation du café. Le Fonds a travaillé dans ce domaine avec l'Association nationale du café des États-Unis (NCA) et a établi des liens avec le Comité sur les effets physiologiques du café (PEC), composé de scientifiques travaillant pour l'industrie européenne du café, dont les membres fournissaient des conseils au Fonds, qui a financé 12 projets de recherche scientifique entre 1982 et 1991. En 1988, les torréfacteurs européens ont formé un Comité stratégique qui est devenu en 1990 l'Institut d'information scientifique sur le café (ISIC). Dans le même temps, un Centre d'information scientifique sur le café (COSIC) a été établi, composé d'un conseiller scientifique appuyé par un réseau européen de communicateurs géré par une agence de relations publiques basée à Londres. Cette création a été accueillie comme une reconnaissance de la valeur des investissements du Fonds dans ce domaine et le Fonds a cofinancé la première année d'opération du COSIC.

3. Promotion dans le cadre des accords de 1994 et de 2001

Bien qu'aucune nouvelle contribution n'ait été attendue, l'un des objectifs de l'Accord de 1994 était "d'encourager et d'augmenter la consommation de café" et l'Accord de 2001 y ajoutait le terme "promouvoir", à savoir "promouvoir, encourager et augmenter..." Le Comité de promotion avait noté que quelque 4 millions de dollars restaient dans le Fonds de promotion et a créé un Groupe de travail en le chargeant de formuler des recommandations sur l'utilisation de ces ressources ; le Groupe de travail a proposé une étude sur les options stratégiques de la promotion, en particulier dans les "nouveaux marchés" comme la Chine et l'Europe orientale. Sur la base des rapports présentés par les consultants engagés pour l'étude, il a été décidé que les activités potentielles devraient se concentrer sur la Chine et la Fédération de Russie et viser à améliorer la sensibilisation au café, et à augmenter ainsi la consommation. Un Groupe directeur sur les projets en Chine et en Fédération de Russie a été créé, présidé par M. Mick Wheeler, représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, et un Directeur des projets de promotion, M. Michael Heath, a été nommé. En temps opportun, l'approbation a été donnée pour une série de festivals du café (trois à Moscou et trois à Pékin et Shanghai) de 1998 à 2000. Les festivals ont suscité un intérêt considérable, la coopération avec le négoce a été très constructive et la consommation de café continue de progresser.

Dans le cadre de l'Accord de 2001, M. Ernesto Illy a été élu Président du Comité de promotion et l'est resté jusqu'à sa mort en 2008, date à laquelle M. Mick Wheeler lui a succédé. Suite à une demande formulée par le Conseil, le Comité de promotion a élaboré un plan d'action visant à augmenter la consommation qui a été approuvé par le Conseil lors de sa session à Cartagena (Colombie), en septembre 2003. Les zones cibles de développement du marché ont été définies comme les pays producteurs de café, les marchés émergents comme la Fédération de Russie et la Chine, et les marchés traditionnels. Le rôle de l'OIC était vu comme celui de catalyseur pour mobiliser et coordonner les ressources. La difficulté d'obtenir un financement pour ce type de travail a été notée. En l'occurrence, les principales mesures concrètes ont été l'élaboration d'un Guide séquentiel de promotion de la consommation du café, basé sur l'expérience brésilienne, et la création d'un *Coffee Club* sur l'internet destiné à faciliter la communication et la diffusion des idées. Ces deux projets ont été considérés comme particulièrement utiles dans les pays producteurs. Les actions sur les marchés traditionnels s'articulaient autour du programme *Positively Coffee*, conçu pour diffuser la recherche positive dans le domaine du café et de la santé et du programme Les professions de la santé – Programme d'éducation au café, conçu pour diffuser de l'information aux médecins et autres professionnels médicaux, ces deux projets étant conduits par le CCSP avec un financement important de l'industrie.

L'Accord de 2007

La promotion continue d'être un thème important en vertu de l'article 25 de l'Accord de 2007, qui institue un Comité de promotion et de développement des marchés. En septembre 2012, le Comité, désormais présidé par M. Andrea Illy, a présenté un Plan de promotion et de développement des marchés (ICC-109-13) qui a été approuvé par le Conseil et sert de référence pour les travaux futurs dans ce domaine. Comme l'a expliqué le Président, l'objectif de l'OIC en matière de promotion et de développement des marchés est passé à la promotion de la valorisation et de la différenciation au moyen d'un réseau de partenaires, avec deux buts stratégiques : promouvoir la valeur par la qualité, la santé, la durabilité et la différenciation ; et aider les pays producteurs à démarcher le café au moyen de programmes visant à augmenter les revenus, en mettant un accent particulier sur les petits producteurs, l'OIC agissant comme facilitateur et fournisseur de connaissances. Aucun budget n'a été proposé, l'idée étant que l'OIC agisse comme catalyseur en développant un réseau de partenaires et d'agents de promotion qui mettront gracieusement en œuvre le plan. Deux événements marquants fourniront aux partenaires l'occasion de participer au Plan : le cinquantième anniversaire de l'OIC au Brésil en septembre 2013 et Expo 2015 à Milan, sur le thème "Nourrir la planète, de l'énergie pour la vie", qui comprendra un "Pôle café" où les pays producteurs et les pays consommateurs présenteront l'ensemble de la chaîne du café.

X. LES CONFÉRENCES MONDIALES DU CAFÉ

Le principe des Conférences mondiales du Café a été introduit par la Résolution 385 du 21 juillet 1999 et a été ultérieurement incorporé dans l'Accord de 2001 (article 21). Le but était de réunir des représentants gouvernementaux de haut niveau avec de hauts responsables du secteur privé et des experts spécialisés pour identifier et traiter les questions d'intérêt commun. Trois conférences ont eu lieu au cours du premier demi-siècle de l'OIC :

Première Conférence mondiale du Café

Londres (Royaume – Uni) (17 – 19 mai 2001)

La première Conférence mondiale du Café s'est tenue à Londres du 17 au 19 mai 2001 sous la présidence de M. Jorge Cárdenas (Colombie), Directeur général de la Fédération nationale des caféiculteurs de Colombie ; elle a rassemblé plus de 450 dirigeants et décideurs des pays producteurs de café, d'importantes entreprises du secteur privé et de nombreuses autres organisations s'occupant du café. Les délégués ont entendu des communications sur de nombreux sujets et plusieurs idées ont été avancées pour résoudre la crise des prix du café. Des données nouvelles sur les bienfaits du café pour la santé ont également été publiées lors d'une conférence de presse le 18 mai.

Le Conseil a ensuite approuvé la Résolution 400 sur le suivi des idées avancées à la Conférence. Le Comité du programme de la Conférence mondiale du Café s'est réuni pour formuler des recommandations qui ont été approuvées par le Conseil en mai 2002 et incorporées dans le plan d'action quinquennal de l'OIC

Deuxième Conférence mondiale du Café

Salvador (Brésil) (23 – 25 septembre 2005)

La deuxième Conférence mondiale du Café s'est tenue à Salvador (Brésil) du 23 au 25 septembre 2005 sous la présidence de M. Roberto Rodrigues, Ministre de l'agriculture du Brésil. Elle a rassemblé près de 1200 caféiculteurs et représentants de gouvernements, du secteur privé et d'organisations internationales. Près de la moitié des délégués venaient de l'étranger (65 pays). La Conférence a été inaugurée par le Président du Brésil, M. Luiz Inácio Lula da Silva en présence du Président de Colombie, S.E. M. Alvaro Uribe, du Gouverneur de Bahia et du Directeur exécutif de l'OIC. Le thème principal était "Les leçons de la crise : Des orientations nouvelles pour le secteur du café" et plus de 20 orateurs de haut niveau sont intervenus sur des questions comme les politiques caféières dans une économie de marché et la manière de mettre en place une économie caféière durable. Le Président a présenté un bref résumé de la Conférence à la 94^e session du Conseil (27 au 29 septembre 2005) puis le rapport final de la Conférence à la session du Conseil de mai 2006. Des informations détaillées sur la Conférence, accessibles aux Membres, étaient affichées sur le site web de

l'OIC, y compris le programme, les communications et les conclusions. Un document passant en revue les thèmes soulevés à la Conférence a été distribué pour servir aux discussions sur l'avenir de l'Accord de 2001 (document EB-3901/05 Rev. 1).

Troisième Conférence mondiale du Café Guatemala (Guatemala) (26 – 28 février 2010)

La Conférence mondiale du Café 2010 de l'OIC s'est tenue à Guatemala du 26 au 28 février 2010, sous la présidence du Président du Guatemala, M. Alvaro Colom Caballeros. Elle a rassemblé plus de 1400 producteurs de café et des représentants gouvernementaux, du secteur privé et des institutions internationales des 76 pays Membres de l'OIC. La Conférence a été inaugurée par le Président du Guatemala, avec la participation du Président du Honduras, S.E. M. Porfirio Lobo. Le Président d'El Salvador, S.E. M. Carlos Mauricio Funes, a participé à la cérémonie de clôture. Étaient également présents à la cérémonie d'ouverture le Secrétaire général de la CNUCED, le Directeur général du Fonds commun pour les produits de base, le Président d'Anacafé, le Directeur exécutif de l'OIC, le Président du Conseil international du Café ainsi que des ministres de l'agriculture de pays Membres de l'OIC. Le thème était "L'avenir du café : vers un secteur du café durable" et plus de 30 orateurs de haut niveau sont intervenus sur des questions allant des changements et des tendances de l'offre et la demande mondiales à la durabilité environnementale et sociale. Les conclusions préliminaires de la Conférence ont été présentées à la cérémonie de clôture, le 28 février 2010. Le Conseil international du Café a examiné les conclusions et résultats de la Conférence au cours de sa 105^e session, du 20 au 24 septembre 2010.

XI. RELATIONS AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

L'OIC a été créée par une conférence des Nations Unies en 1962 et peut donc être considérée comme un organe de la famille élargie de l'ONU. Il est donc naturel que des liens étroits existent avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Fonds commun pour les produits de base (FCPB), le Centre du commerce international CNUCED-OMC (CCI), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Depuis qu'elles ont commencé, les relations avec la FAO sont étroites (étude tripartite et détachement de personnel de la FAO au Fonds de diversification). Ultérieurement, la FAO a joué le rôle d'Agent d'exécution de projet (AEP) pour le projet FCPB/OIC sur la prévention du développement des moisissures dans le café. Le CCI a joué le rôle d'AEP pour le premier projet FCPB/OIC (projet sur le café gourmet) et l'OIC a collaboré étroitement à l'élaboration et à la diffusion du Guide de l'exportateur de café du CCI.

L'OIC prépare des documents politiques et des rapports sur le secteur du café qui sont largement diffusés auprès des organisations comme la CNUCED, le G-8, l'OMC et d'autres organisations s'occupant de produits de base. De bonnes relations existent avec les organismes de financement multilatéraux comme la Banque mondiale et les banques régionales de développement. La Banque mondiale continue de coopérer étroitement dans le cadre du Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café et l'OIC a collaboré à la production par la Banque de la publication intitulée "L'État du café durable".

Les grands projets sur le café élaborés avec le FCPB sont décrits à la page 16 de la présente étude. Les autres institutions locales et internationales du café désignées pour superviser la mise en œuvre des projets FCPB/OIC sont CABI, l'Association des cafés fins de l'Afrique orientale (AFCA), l'Organisation interafricaine du Café (OIAF), l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et le Bureau des Nations Unies des services d'appui aux projets (UNOPS).

XII. OIC – LES DÉCIDEURS

Il serait impossible de citer toutes les personnes qui ont contribué aux travaux et aux réalisations de l'OIC au cours de ses 50 premières années, ou de fournir une comptabilité exacte de leurs travaux. C'est pour cette raison que nous ne donnons pas les noms des délégués, qui figurent toutefois dans les documents de l'OIC appropriés. Néanmoins, une liste sélective de fonctionnaires du Secrétariat est donnée, dans la mesure où des dossiers sont disponibles. Le Directeur exécutif étant l'interface clé entre le Secrétariat et les Membres, il a été jugé opportun de donner plus d'informations sur les personnes qui ont occupé ce poste.

DIRECTEURS EXÉCUTIFS

João Oliveira Santos (1963–1968)



Le premier Directeur exécutif de l'OIC était un économiste brésilien qui a été Directeur adjoint du Département des affaires économiques et sociales de l'Union panaméricaine. Par la suite, il a été nommé Secrétaire général de l'Accord international sur le café à court terme et du Groupe d'étude du café, s'étant occupé du café à l'Union panaméricaine depuis 1955. Après avoir quitté l'OIC, il est devenu Directeur de la Banque interaméricaine de développement.

Cyril Spencer (mars 1968)

Après avoir travaillé en tant que Directeur exécutif adjoint, M. Spencer, citoyen britannique et ancien Secrétaire général de l'OIAC, l'Organisation interafricaine du Café, a été officiellement nommé Directeur exécutif pour un mois (mars 1968).

Alexandre Fontana Beltrão (1968–1994)



Directeur exécutif ayant siégé le plus longtemps, M. Alexandre Beltrão est né en 1924 à Curitiba, Paraná (Brésil), et a étudié à l'Institut Santa Maria (Curitiba), à l'Université de São Paulo et à l'*Escola Nacional de Engenharia* de Rio de Janeiro. Son premier poste, en 1948, a été celui d'ingénieur assistant au Département de mécanique des sols à l'*Instituto de Pesquisas Tecnológicas* de São Paulo. Il a ensuite suivi une formation à l'Institut national d'aérophotogrammétrie, Ministère de la reconstruction à Paris, et au Ministère des travaux publics à Londres en 1950-51. Il a été le fondateur et le directeur de *SPL Planning Services Ltd* ; observateur du gouvernement de l'État du Paraná à la Conférence internationale des Nations Unies sur le café ; conseiller spécial du président de l'Institut brésilien du café en 1964 ; et chef du bureau de New York de l'Institut brésilien du café. M. Beltrão, dont les publications incluent "Paraná et l'économie du café", 1963 (essai) et "L'économie des États de Paraná, Pará et Ceará" 1958, est Commandeur de l'Ordre du Rio Branco. Toujours soucieux de promouvoir la consommation de café, M. Beltrão a contribué au lancement du Groupe de développement du café aux États-Unis pendant les années 1980, qui a promu avec succès la consommation de café de qualité, et il a joué le rôle déterminant de conseiller de l'Association américaine des cafés de spécialité pendant ses premières années d'existence. Il a servi en tant que Directeur exécutif du 1 avril 1968 au 30 septembre 1994.

Celsius Antonio Lodder (1994–2002)



M. Lodder, économiste brésilien, a été Directeur exécutif du 1 octobre 1994 au 28 février 2002. Il est né à Nova Lima, dans l'État de Minas Gerais, le 18 mai 1944. Il a étudié au Brésil et aux Pays-Bas et a été professeur d'économie à l'Université fédérale de Minas Gerais. Il a également été Directeur de l'Autorité nationale d'approvisionnement au Brésil et Secrétaire pour la politique commerciale aux ministères des finances et de l'industrie, jouant un rôle clé dans la coordination de la politique du café brésilienne pendant plusieurs années. Il a souvent été un membre ou conduit les délégations du Brésil aux réunions de l'OIC.

Néstor Osorio Londoño (2002-2010)



M. Néstor Osorio est titulaire d'un doctorat en Droit de l'Université Rosario de Bogotá (1970). En 1974, il a obtenu un doctorat en Droit administratif à l'Université de Paris et le diplôme de l'Institut international d'administration publique. De 1974 à 1978, il a occupé successivement les fonctions de Conseiller juridique, Secrétaire général et Directeur adjoint au Département de la planification de Colombie. De 1978 à 1994, il a assumé les fonctions de Chef de la mission colombienne auprès de l'OIC. Il a également occupé les postes de Président du Comité des finances de l'OIC, Directeur du Bureau européen de la Fédération colombienne du café à Bruxelles, et Directeur général de *Cafémondial*. D'août 1994 à décembre 1999, il a été le premier Ambassadeur, Représentant permanent de la Colombie auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). À ce titre, il a assuré la présidence de l'Organe d'examen des politiques commerciales de l'OMC. Il est devenu Directeur exécutif de l'OIC le 1 mars 2002 et a démissionné le 31 octobre 2010, après avoir été nommé Ambassadeur de la Colombie auprès de l'ONU, où il a servi en tant que membre, puis Président, du Conseil de sécurité.

Robério Oliveira Silva (A partir de 2011)



Tout juste diplômé de l'Université fédérale de l'État de Minas Gérais au Brésil (Économie), M. Robério Oliveira Silva est entré dans le secteur des produits de base, plus particulièrement le café. Son expérience s'étend sur une période de 25 ans au cours de laquelle il a notamment exercé, dans les secteurs public et privé, les mandats suivants : Directeur du Département Café du Ministère brésilien de l'agriculture, de l'élevage et de l'alimentation ; Secrétaire aux produits de base au Ministère brésilien du développement, de l'industrie et du commerce extérieur ; Secrétaire exécutif de la Chambre du commerce extérieur du Brésil (CAMEX) ; Secrétaire général de l'Association des pays producteurs de café (APPC) et Secrétaire général de la Fédération brésilienne des exportateurs de café.

M. Robério Oliveira Silva a pris ses fonctions de Directeur exécutif de l'Organisation internationale du Café le 1 novembre 2011.

Note : M. José Dauster Sette (Brésil) a occupé le poste de Directeur exécutif par intérim du 1 novembre 2010 au 31 octobre 2011.

SÉLECTION DE FONCTIONNAIRES DU SECRÉTARIAT

DIRECTEURS EXÉCUTIFS ADJOINTS

- Thomas Mackenzie Loudon (1968-1988)
- Cyril Spencer (1963-1968)

CHEFS DE DIVISION

Division des opérations

- Mauricio Galindo (à partir de janvier 2013)
- José Dauster Sette (2007-2012)
- Pablo Dubois (1997-2007)

Services de secrétariat

- Pablo Dubois (1992-1997)
- Peter Knox
- Manuel Mendes Silva

Chef du fonds de diversification

- Hernán Uribe

Chef du service des contrôles et des statistiques

- Marc Van de Steene (1965-1988)

Division des finances et de l'administration

- David Moorhouse (à partir de 2004)
- Alistair Tainsh (1989-2003)
- Robert Hagen (1996-1998)
- Geoffrey Seaton (1968-1996)

CHEFS DE SECTION OU D'UNITÉ ET AUTRES FONCTIONNAIRES IMPORTANTS

- Owusu Akoto (Économiste 1977-1994)
- Nelson Ayala (Production)
- Lino Bondonno (Chef opérateur pour l'impression)
- Marianne Bradnock (Administrateur de la bibliothèque 1990-1995)
- Sayuri Carbonnier (Économiste)
- Alan Cheer (Fonctionnaire chargé du personnel et des services généraux 1964-1987)
- Karin Cheer (Assistante personnelle du Directeur exécutif 1965-1996)
- Alejandro Feria Morales (Chef de l'Unité technique 1985-1993)
- Guillermo Fernández (Chef de la Section linguistique et des documents 1965-1993)
- Isabel Gandarillas (Fonctionnaire chargée des documents)
- Anthony Hargreaves (Chef de l'informatique)
- George Hartmann (Fonctionnaire chargé des contrôles)
- Héctor Hawkins (Économiste)
- Michael Heath (Directeur des projets de promotion 1997-2001)
- Héctor Jaramillo (Économiste)
- Nissar Jhaveri (Statisticien)
- Richard Kingsbury (Interprète/traducteur 1965-1994)
- Danièle Legaud (Chef de la section des documents et de la reprographie 1968-2004)
- Carmen Maqueda (Chef du personnel et de la gestion des bureaux 1971-2009)
- Richard Marks (Chef des Services de l'information 1971-2008)
- Kerry Muir (Economiste)
- Trevor Nash (Superviseur de la reprographie 1970-2009)
- Fernando Pérez-Barreiro (Traducteur en chef 1968-1993)
- Marsha Powell (Fonctionnaire chargée de la promotion 1979-1990)
- Neil Price (Programmeur)
- Alejandro Renjifo (Économiste)
- Antonio Santos (Traducteur en chef)
- M. Satyanarayana (Statisticien en chef)
- Garry Slark (Comptable en chef 1969-1991)
- John Steward (Fonctionnaire en chef chargé des contrôles)
- Jordi Valls-Jove (Commis à l'enregistrement et aux fournitures 1970-2007)
- John Walker (Administrateur du réseau 1988-1997)
- Martin Wattam (Bibliothécaire/Fonctionnaire chargé de l'information 1985-2012)
- Erico Whitbrook (Assistant technique 1969-2003)
- Catherine Winchester (Fonctionnaire assistante chargé de l'information 1982-1991)

FONCTIONNAIRES DE L'OIC ACTUELLEMENT EN POSTE

- Sam Ade-Jones (Assistant technique/Commissionnaire)
- Teresa Barro (Traductrice externe)
- Kevin Buckley (Commis à la reprographie)
- Vanessa Cacere (Assistante aux documents – portugais)
- Ivan Carvalho (Statisticien)
- Thomas Copple (Chargé de recherche)
- Darcio De Camillis (Assistant bibliothécaire/de recherche)
- Pascale Deschamp (Assistante administrative)
- Nicola Doyle (Assistante aux finances)
- Hamida Ebrahim (Assistante personnelle du Directeur exécutif)
- Pascale Evans (Assistante à l'information)
- Antonio Fornazaro (Traducteur externe)
- Sean Garden (Responsable des finances et de l'informatique)
- Mirella Glass (Fonctionnaire chargée des documents)
- Patricia Hurtado (Chef de l'administration des bureaux)
- Maria Rosa Lavrencic (Assistante statisticienne principale)
- Alain Licheron (Traducteur externe)
- Suzette Macedo (Traductrice externe)
- Ana María Mackay (Assistante aux documents – espagnol)
- Malcolm Munt (Assistant statisticien principal)
- Denis Seudieu (Economiste principal)
- Maxwell Shee (Commissionnaire)
- Jonas Tiéro (Assistant aux documents – français)
- Lilian Volcán (Chargée des projets)
- Helen Wright (Chargée du Secrétariat)

XIII. CONCLUSION

Bien entendu, l'investissement nécessaire au maintien de l'Organisation internationale du Café n'est pas négligeable. Le budget administratif de 2012/2013 suppose des cotisations, calculées en fonction du nombre de voix des Membres, d'un montant total de 3,1 millions de livres sterling (environ 4,7 millions de dollars). Il convient d'y ajouter les frais de participation, comme les frais de voyage des délégués, et de mise en œuvre des mesures et obligations convenues. Néanmoins, les gains sont clairement positifs, même dans la deuxième phase de vie de l'Organisation, qu'il s'agisse des plus de 100 millions de dollars de financement mobilisés pour les projets (voir page 16) ou des bénéfices découlant des résultats des projets et des autres initiatives de l'OIC.

Le travail de l'Organisation a toujours été de promouvoir la coopération internationale au profit de l'économie mondiale du café. Les avantages peuvent clairement être évalués selon deux périodes distinctes. Les 25 premières années ont été celles de la régulation du marché, justifiée par les contraintes qui entravaient les ajustements utiles qui, dans d'autres domaines de l'activité économique, pouvaient être assurés par les forces du marché libre. Les enjeux étaient élevés : les avantages économiques, en particulier pour les pays producteurs, étaient importants. Les négociations sur les fourchettes de prix, les quotas mondiaux et les parts de marché ont été âprement disputées entre des pays dont les intérêts spécifiques pouvaient varier considérablement. À maintes reprises, les horloges de *Berners Street* ont été arrêtées à minuit pour permettre aux délégués, soutenus et maintenus éveillés par de copieuses gorgées du breuvage dont ils discutaient, de parvenir à un accord dans le délai fixé. L'intervention de chaque délégué était claire et réfléchie et permettait aux interprètes d'en donner une traduction fidèle dans les quatre langues officielles de l'Organisation. La tension montait mais, quand un accord était trouvé, le sentiment d'accomplissement était palpable.

Bien entendu, le système a souffert d'un certain nombre de rigidités qui, par exemple, n'ont pas encouragé le développement d'une gamme de produits plus large et plus novatrice. L'environnement politique des pays industriels était opposé à une réglementation et les tensions ont monté jusqu'au point où le système s'est effondré. Cependant, l'aspect intéressant de la seconde moitié de l'existence de l'Organisation a été de trouver d'autres moyens pour que la coopération internationale puisse profiter à l'économie mondiale du café et de prendre conscience que l'OIC était idéalement placée pour faciliter ce processus. Par exemple, l'approche axée sur le café par opposition à l'approche axée sur les pays retenue pour développer les projets permet une meilleure diffusion et un ciblage plus précis des résultats, par rapport aux projets bilatéraux classiques. Au fur et à mesure que les Membres ont pris conscience de ce potentiel, le nombre des activités qui ont été décrites

dans la présente étude s'est élargi et l'OIC a pu faire face rapidement et efficacement aux nouveaux défis. C'est la preuve que l'OIC peut en effet optimiser ses ressources et continuer à servir la communauté mondiale du café au cours des cinquante prochaines années.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

- FURTADO, Celso – *Formação econômica cafeeira do Brasil*. 24^a ed. São Paulo; Companhia Editora Nacional; 1991.
- HOLLOWAY, Thomas – *The Brazilian coffee industry and the first valorization scheme of 1906-07*. Madison, Wisconsin, University of Wisconsin-Madison, 1971.
- KEYNES, John Maynard – *The Policy of Government Storage of Foodstuffs and Raw Materials*. Economic Journal, septembre 1938.
- NEWBERY, David M. and STIGLITZ, Joseph E. – *The Theory of Commodity Price Stabilization: A study in the economics of risk*. Oxford: Clarendon Press, 1981.
- CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET L'EMPLOI DE LA HAVANE (CUBA), 21 novembre 1947 – 24 mars 1948. *Acte final et documents connexes*. Lake Success, New York, Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce, 1948.
- FISHER, Bart S. – *The International Coffee Agreement: a study in coffee diplomacy*. New York, London: Praeger; [Distributed by Pall Mall Press], 1972.
- TALBOT, J.M. – *Grounds for Agreement: the political economy of the coffee commodity chain*. Berkeley: University of California, 2002.
- CHRISPEELS, Erik – *Commodity organisations in transition*. London: Cameron May, 2002.

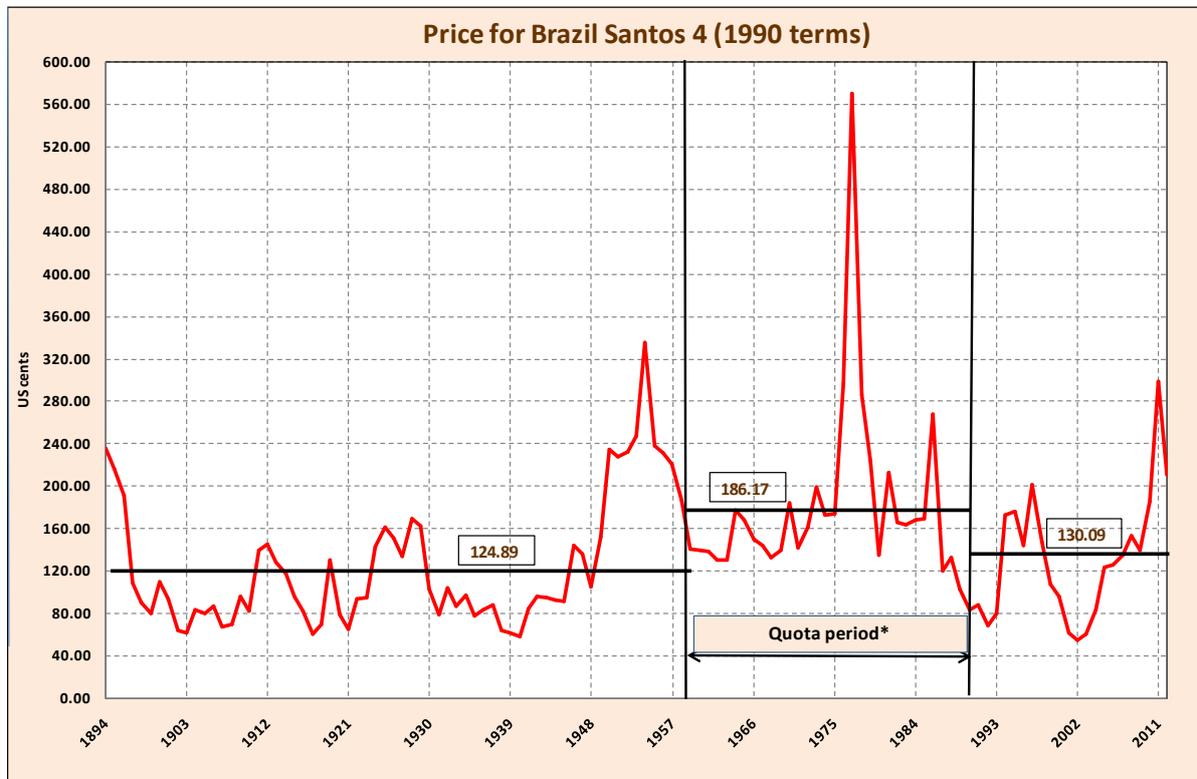
Je tiens à rendre hommage au Directeur exécutif de l'OIC, M. Roberio Oliveira Silva, et à son équipe pour la collaboration constante et inlassable qu'ils m'ont apportée pendant que je travaillais sur ce document. Pour la période antérieure, je tiens également à citer un mémoire inédit très utile sur les débuts de l'OIC, qui avait été préparé par le regretté Peter Knox en 1987. *Pablo Dubois*

**MEMBRES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ
DANS LE CADRE DES ACCORDS SUR LE CAFÉ DE 1962 ET 2007
(AU 6 AOUT 2013)**

Accord international de 1962 Membres exportateurs	Accord international de 2007 Membres exportateurs	Accord international de 1962 Membres importateurs	Accord international de 2007 Membres importateurs
Angola (anc. Province du Portugal)	Angola	Argentine	
Bénin (Dahomey en 1962)	Bénin*	Australie	
Bolivie	Bolivie, État plurinational de	Canada	
Brésil	Brésil	Chili	
Burundi	Burundi	<i>Union européenne</i>	<i>Union européenne</i>
Cameroun	Cameroun	Portugal	<i>Portugal</i>
Colombie	Colombie	Portugal	<i>Portugal</i>
Congo, République. Dém. du (anc. Zaïre)	Congo, République dém. du*	Portugal	<i>Portugal</i>
Congo, République du			<i>Bulgarie</i>
Costa Rica	Costa Rica	Chypre	<i>Chypre</i>
Côte d'Ivoire (anc. Ivory Coast)	Côte d'Ivoire		<i>Croatie</i>
Cuba	Cuba	Portugal	<i>Portugal</i>
Équateur	Équateur	Rép. Tchèque (Tchécoslovaquie en 1962)	<i>Rép. Tchèque</i>
El Salvador	El Salvador	Danemark	<i>Danemark</i>
Éthiopie	Éthiopie		<i>Estonie</i>
Gabon	Gabon	Finlande	<i>Finlande</i>
Ghana	Ghana	Portugal	<i>Portugal</i>
Guatemala	Guatemala		<i>Grèce</i>
Guinée	Guinée*		<i>Hongrie</i>
Haïti			<i>Portugal</i>
Honduras	Honduras	Portugal	<i>Portugal</i>
Inde	Inde		<i>Lettonie</i>
Indonésie	Indonésie		<i>Lituanie</i>
Jamaïque		Portugal	<i>Portugal</i>
Kenya	Kenya		<i>Malte</i>
Liberia	Liberia	Pays-Bas	<i>Pays-Bas</i>
Madagascar	Madagascar*		<i>Pologne</i>
	Malawi		<i>Portugal</i>
Portugal	Portugal		<i>Roumanie</i>
Nicaragua	Nicaragua		<i>Slovaquie</i>
Nigeria	Nigeria*		<i>Slovénie</i>
Panama	Panama	Suède	<i>Suède</i>
	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Portugal	<i>Portugal</i>
Paraguay	Paraguay*	ÉtatsUnis d'Amérique	États-Unis d'Amérique
Pérou		Israël	
	Philippines	Japon	
Portugal		Nouvelle – Zélande	
République centrafricaine	République centrafricaine	Norvège	Norvège
République dominicaine		Suisse	Suisse
Rwanda	Rwanda	Tunisie	Tunisie
Sierra Leone	Sierra Leone		Turquie
Tanzanie	Tanzanie	URSS	
Thaïlande	Thaïlande		
	Timor-Leste		
Togo	Togo		
Trinité et Tobago			
Ouganda	Ouganda		
Venezuela			
	Viet Nam		
	Yémen		
	Zambie		
	Zimbabwe		
(44)	(44)	(26)	6 (34)

*Gouvernements signataires de l'Accord international de 2007 sur le Café

PRIX DU BRÉSIL SANTOS 4 (VALEUR 1990)



*Les quotas ont été suspendus entre le 1 octobre 1972 et le 30 septembre 1980, entre le 18 février 1986 et le 5 octobre 1987. Cependant, ces suspensions étaient principalement motivées par des hausses dues à la sévérité du gel et de la sécheresse au Brésil, et le mécanisme de quota sous-jacent est resté en place.

SESSION DU CONSEIL

